

Récapitulatif	
N° fiche	Désignation
Action ADM1	Mener une expérimentation en vue de créer une dynamique collective pour engager les changements de comportements au sein d'ALF
Action ADM2	Généraliser la pratique du télétravail au sein d'ALF
Action ADM3	Engager ALF dans une démarche d'achats durables
Action ADM4	Mettre en œuvre une stratégie de gestion et de rénovation du patrimoine public intercommunal et communal
Action ADM5	Tendre vers des contrats d'achat d'énergie responsable
Action ADM6	Effectuer un suivi de la qualité de l'air intérieur et du radon des bâtiments accueillants du public
Action ADM7	Améliorer la qualité du ciel nocturne
Action ADM8	Mettre en place et animer une gouvernance territoriale pour devenir des administrations exemplaires
Action AGRI1	Restructurer et développer l'abattoir d'Ambert et l'offre d'ateliers de transformation collectifs
Action AGRI2	Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'approvisionnement en produits locaux et de qualité
Action AGRI3	Développer l'offre alimentaire locale pour la restauration collective
Action AGRI4	Accompagner le développement des circuits courts
Action AGRI5	Accompagner les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement dont l'agriculture biologique
Action AGRI6	Promouvoir une sylviculture durable
Action AGRI7	Restaurer et préserver les corridors écologiques
Action ECO1	Agir pour le développement d'un tourisme durable
Action ECO2	Permettre des séjours sans voiture ou avec une utilisation réduite
Action ECO3	Convertir les sites d'activités de pleine nature
Action ECO4	Intégrer des exigences environnementales dans la conception de la ZAC des Barthes
Action ECO5	Mobiliser les acteurs économiques autour de l'économie circulaire et la transition énergétique
Action ECO6	Promouvoir le bois local
Action ECO7	Agir pour la transformation locale du bois
Action ECO8	Généraliser le tri et le recyclage auprès de tous les acteurs économiques
Action ENE1	Installer des centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments
Action ENE2	Installer une unité de méthanisation agricole sur le territoire d'ALF
Action ENE3	Soutenir le développement d'unités collectives de méthanisation agricole
Action ENE4	Encourager le chauffage au bois-énergie
Action ENE5	Œuvrer pour le développement de l'énergie éolienne
Action ENE6	Favoriser le développement des installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire
Action TV1	Animer, suivre et évaluer le PCAET
Action TV2	Se doter de moyens financiers pour mettre en œuvre le PCAET
Action HAB1	Permettre la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire
Action HAB2	Sensibiliser aux éco gestes du quotidien dans le logement
Action HAB3	Favoriser l'émergence d'un projet de réemploi de matériaux de construction
Action HAB4	economiser la ressource en eau dans le logement
Action URBA1	Un aménagement du territoire qui prend en compte les thématiques climat-air-énergie
Action URBA2	Développer le compostage des déchets organiques et la gestion des déchets verts de proximité
Action MO1	Elaborer un plan de mobilité simplifié / Etablir une stratégie locale de mobilité
Action MO2	Favoriser les mobilités actives
Action MO3	Rationaliser la collecte et le transport des déchets sur le territoire
Action MO4	Rationaliser les tournées du portage de repas à domicile
Action MO5	Accompagner les projets de télémédecine
Action MO6	Promouvoir et communiquer sur les solutions de transports doux et durables
Action MO7	Convertir les aires de covoiturage existantes en sites de connexion multimodale
Action MO8	Mener des expérimentations pour développer la mobilité partagée

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x					x		
Action ADM1		Mener une expérimentation en vue de créer une dynamique collective pour engager les changements de comportements au sein d'ALF					
Lien avec le projet de territoire		F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé J12 : Prévenir les risques majeurs de santé					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>La communauté de communes Ambert Livradois Forez s'engage à devenir éco-exemplaire dans ses actions quotidiennes, et ceci passe entre autres par les éco-gestes que chaque agent peut mettre en pratique de manière simple et efficace pour diminuer ses consommations énergétiques dans le cadre de ses missions professionnelles, mais également à titre personnel. Il est important que chaque agent se sente accompagné dans sa démarche individuelle vers ce changement de comportement afin de se motiver les-uns les-autres et que chaque geste, chaque effort vers le changement, soit valorisé pour qu'une dynamique collective se mette en place.</p> <p>Les agents du service énergie et développement durable en charge d'animer le PCAET et le programme TEPOS au sein de la collectivité souhaitent impulser cette dynamique de groupe en formant des ambassadeurs au sein de la collectivité de manière à créer une transversalité entre services sur la transition énergétique.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Formation des agents du service énergie et développement durable : Pour initier la démarche, les agents du service énergie et développement durable de la CCLAF se forment en suivant le parcours d'accompagnement aux changements proposé par l'ADEME. Ce parcours de formation leur permet ainsi d'obtenir davantage d'outils et de compétences en la matière pour réussir à impulser une dynamique de groupe, pérenne, au sein des agents ALF volontaires à la démarche afin qu'ils deviennent des ambassadeurs du développement durable/de la transition énergétique. Ce groupe convaincu par les changements de comportement à mettre en œuvre en faveur de la transition énergétique disséminera progressivement auprès de son entourage professionnel et par effet rebond personnel, avec l'appui du service énergie et développement durable, divers écogestes et bonnes pratiques en termes d'économies d'énergie, de respect de l'environnement et de la santé.</p> <p>2) Recenser les agents volontaires et les sites pour lancer l'expérimentation : Pour parvenir à la formation d'ambassadeurs de la transition énergétique et instaurer une transversalité entre les différents services, les ambassadeurs seront des agents de tout horizon professionnel. Il convient que les agents soient des personnes convaincues, volontaires, dynamiques et que ce rôle ne soit pas perçu comme une contrainte/une charge de travail supplémentaire.</p> <p>3) Mise en œuvre de l'expérimentation : Les agents volontaires seront invités à suivre une formation « Transition énergétique au sein d'ALF » proposée par les agents du service Energie, éventuellement avec l'appui de l'ADEME et/ou de l'AMO TEPOS. Lorsque les ambassadeurs seront formés et bien identifiés, ils se réuniront régulièrement pendant un temps de travail (avec accord préalable de la Direction) afin de définir ensemble les axes de travail : - Un plan d'actions /une charte d'engagement des ambassadeurs, sera élaboré(e) pour 3 ans (et sera rendu officiel pour légitimer les actions menées par les ambassadeurs), en faveur des éco-gestes (dont éco conduite), de la gestion des déchets, de la gestion de la ressource en eau, de la mobilité (notamment pour le challenge), de l'alimentation (à titre individuel : liens bons d'achat COS). - Des ateliers d'information et de sensibilisation sur les écogestes, les économies d'énergie ou encore la gestion des déchets au travail seront proposés aux agents ALF par le service Energie et les ambassadeurs de la transition énergétique. Des challenges internes seront organisés : « Une journée à bicyclette », « Une journée zéro déchets » - Des échanges réguliers entre ambassadeurs seront réalisés afin : o d'identifier les freins/les blocages du changement, et à l'inverse les leviers permettant d'enclencher des changements perceptibles o de définir des indicateurs de suivi des divers changements o de définir comment communiquer auprès des agents via, notamment, les outils de communication interne existants (magazine territorial, intranet, ...)</p> <p>Selon les résultats obtenus à l'issue des 3 ans, les actions concluantes pourront être proposées dans la gouvernance territoriale afin d'élargir le champ d'actions.</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Volonté politique forte Motivation des agents sur le long terme Temps conviviaux de partage et de valorisation des réussites					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre d'ambassadeurs au sein de l'effectif ALF - nombre de participants aux ateliers proposés Les indicateurs seront plus précisément définis avec le groupe de travail (les ambassadeurs)					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY					
LOCALISATION		Au sein de la structure ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021 : formation des agents du service énergie et développement durable 2022 : constitution du réseau d'ambassadeurs, formation et 1 ^{er} actions 2022-2024 : réalisation d'ateliers et d'animations auprès de l'ensemble du personnel					
COUT DE L'OPERATION		Coût des ateliers et événements : 2 000€ Communication/kit ambassadeurs : 1 500€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADIL, ADUHME					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x					x		
Action ADM2		Généraliser la pratique du télétravail au sein d'ALF					
Lien avec le projet de territoire		F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>La communauté de communes Ambert Livradois Forez compte environ 250 agents répartis sur de très nombreux sites, eux-mêmes répartis sur l'ensemble du territoire. Les déplacements domicile-travail sont parfois conséquents et les déplacements professionnels quotidiens.</p> <p>La mise en place du télétravail, depuis le domicile ou un espace de coworking, permettrait non seulement de réduire les impacts environnementaux dus aux déplacements des agents, mais aussi de participer à l'objectif de revitalisation des centres bourgs sur le territoire d'Ambert Livradois Forez.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Mener une expérimentation et l'évaluer : Une expérimentation a été réalisée sur l'année 2019 auprès d'une dizaine d'agents. Un bilan a été réalisé et présenté en février 2020.</p> <p>2) Confronter les résultats de l'enquête au bilan de l'expérimentation de télétravail La crise sanitaire due au COVID-19 a contraint la collectivité à placer ses agents en situation de télétravail à temps complet dans les plus brefs délais et pour plusieurs mois. En mai 2020, une enquête a été menée par le service RH auprès des agents d'ALF en télétravail pour évaluer les réussites et limites du télétravail dans l'objectif de revoir les premières règles fixées.</p> <p>3) Former les agents à l'utilisation des outils numériques et préparer les documents de cadrage : - formation à l'intranet - formation aux fonctionnalités de l'outil TEAMS - charte du télétravail - dispositif de suivi des missions</p> <p>4) Ouvrir le télétravail à tous les agents qui sont sur des postes télétravaillables et qui souhaitent télétravailler</p> <p>5) Sensibiliser les agents et les N+1 au télétravail, le cas échéant</p> <p>6) Soutenir le développement de tiers lieux</p>							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Lien de confiance entre agents et responsables hiérarchiques Souplesse de l'organisation (possibilité de tester, pas d'engagement irréversible) Formation et sensibilisation des responsables hiérarchiques Connexion internet : déploiement de la 4G/fibre					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre d'agents en situation de télétravail - nombre de kilomètre "évités" - nombre de postes télétravaillés // nombre de postes					
ELU REFERENT		Président : Daniel FORESTIER					
AGENT REFERENT ALF		Directrice des ressources humaines : Marielle GIRAUD					
LOCALISATION		Au sein de la structure ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Septembre 2020 : déploiement 2021 - 2027 : enquêtes régulières de satisfaction					
COUT DE L'OPERATION		Temps d'agents					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		CNSP					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x					x		
Action ADM3		Engager ALF dans une démarche d'achats durables					
Lien avec le projet de territoire		F52 : Etre exemplaire dans les projets publics					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Le droit français permet la prise en compte du développement durable et de la protection de l'environnement à tous les acheteurs publics français. Cette politique a connu une nouvelle étape avec la réforme du droit de la commande publique intervenue en avril 2016. Par ailleurs, le Plan National d'Action pour les Achats Publics Durables définit un achat public durable comme étant un achat public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique ; - qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ; - permettant de réaliser des économies "intelligentes" au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ; - qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation." <p>Engagée en faveur du développement durable et de la transition énergétique, et pour renforcer l'attractivité de son territoire, Ambert Livradois Forez se doit aujourd'hui d'être une vitrine de son territoire en étant exemplaire dans sa politique d'achats.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Dépenses de fonctionnement des services d'Ambert Livradois Forez : Il conviendra de sensibiliser les agents d'ALF à l'intérêt d'effectuer des achats durables dans le quotidien de leur service à travers notamment ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - le recours aux produits locaux et de saison pour les achats alimentaires ; - la commande de fournitures de bureau éco-responsables ; - l'utilisation de produits d'entretien plus sains et durables. <p>Le règlement intérieur d'ALF pourra être revu afin de formaliser cette politique d'achats.</p> <p>2) Projets de rénovation et/ou de construction : Etudier systématiquement, pour les projets publics, le recours à des matériaux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - biosourcés dont le bois local ; - à haute performance énergétique ; - favorisant la qualité de l'air intérieur ; - assurant le confort des agents et usagers. <p>Il conviendra de proposer un accompagnement aux entreprises du territoire pour qu'elles soient en capacité de répondre.</p> <p>3) Parc de véhicules : Mener une réflexion pour adapter les choix d'énergie et de motorisation des véhicules à leur utilisation.</p> <p>4) Critères dans les pièces de marché</p> <p>5) Mener une réflexion sur un groupement d'achat Communes / CC ALF</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Directives de la part de l'administration générale Communication auprès des services Implication des services concernés Cohésion de groupe					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre de projets bâtimentaires incluant des clauses environnementales Part des achats durables (fonctionnement) sur les achats totaux					
ELU REFERENT		Président : Daniel FORESTIER					
AGENT REFERENT ALF		Service marchés publics : Edouard CONVERT					
LOCALISATION		Au sein de la structure ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		A partir de 2021					
COUT DE L'OPERATION		Temps d'agents					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		PNRLF					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet					

MAITRE D'OUVRAGE		CC ALF - ADUHME					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x					x		
Action ADM4		Mettre en œuvre une stratégie de gestion et de rénovation du patrimoine public intercommunal et communal					
Lien avec le projet de territoire		F52 : Etre exemplaire dans les projets publics F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Ambert Livradois Forez compte plus de 170 sites, dont 82 logements communautaires. En 2018, hors logements, la consommation énergétique du patrimoine intercommunal est de 4 545 790 kwh toute énergie confondue, tandis que la production de gaz à effet de serre est d'environ 400 tonnes. En engageant un programme de travaux de rénovation, la consommation énergétique des bâtiments pourraient diminuer de 20 à 40% en 10 ans.</p> <p>Ambert Livradois Forez adhère à l'Aduhme, agence locale des énergies et du climat depuis sa création, pour son propre compte et celui de ses communes. L'EPCI et l'ensemble des 58 communes qui composent le territoire peuvent ainsi accéder au dispositif de Conseil en énergie partagé (CEP). Ce dispositif consiste à mutualiser entre plusieurs collectivités une expertise technique pour permettre aux collectivités qui en bénéficient de réduire leur consommation d'énergie voire de produire de l'énergie.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Réaliser un inventaire précis du patrimoine bâti</p> <p>2) Mettre en place et actualiser le suivi énergétique des patrimoines publics bâtis et non bâtis (éclairage public)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'adhésion à l'ADUHME pour le compte de l'EPCI et des communes - Réaliser le profil énergétique de toutes les collectivités du territoire ALF et le mettre à jour - Etablir un schéma directeur de l'EPCI et des communes, le réaliser et le mettre à jour : dans ce cadre des actions seront étudiées et mises en oeuvre dans les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> * Gestion efficace de l'énergie : ajustement des puissances souscrites, optimisation des abonnements, réalisation de fiches bâtiments * Amélioration du patrimoine : Régul +, contrat de maintenance groupé, surveillance QAI, valorisation des CEE, gestion de l'eau * Construction ou rénovation globale : Télégestion, décret tertiaire * Diversification énergétique : Chaleur Livradois Forez, centrales photovoltaïques <p>3) Identifier les priorités et se doter d'un plan d'actions pluriannuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logements publics : Mettre en oeuvre la fiche action 13 "Aide à la réhabilitation thermique des logements communaux et intercommunaux" du Schéma Départemental de l'Habitat, et notamment la sous action 1 "Financement des diagnostics du parc de logements publics" - Bâtiments tertiaires : Etudier l'opportunité de se doter d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) <p>4) Mobiliser et mettre en oeuvre les programmes liés à la gestion du patrimoine et sa rénovation énergétique dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaleur Livradois Forez <ul style="list-style-type: none"> * Substitution des installations à énergies fossiles par des énergies renouvelables * Baisse globale des consommations énergétiques d'au moins 30% 							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Cohésion entre les services énergie/développement durable et bâtiments d'ALF Maintien de l'adhésion à l'ADUHME Capacité financière					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre de chaufferies intercommunales bien régulées - nombre de kwh valorisés suite aux travaux de rénovation énergétique - nombre de logements publics audités et rénovés					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN Vice Président en charge des bâtiments : Jean SAVINEL					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service énergie et développement durable : Nicolas TREMBLOY Responsable du service bâtiments : Frédérique LASSALAS					
LOCALISATION		Patrimoine intercommunal et communal réparti sur tout le territoire d'ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Adhésion à l'ADUHME depuis 2017. Poursuite sur les 6 ans du CEP Chaleur Livradois Forez : 2020-2023 Déploiement SDH : 2021-2027 SDIE : 2022					
COUT DE L'OPERATION		Dépenses de fonctionnement - Adhésion ADUHME : 40 000€/an - Chaleur Livradois Forez : chargée de mission + partenariat Aduhme + communication : 275 000€ sur la durée du programme Dépenses d'investissement : - Etude SDIE - Etudes thermiques et travaux logements dans le cadre du SDH : non défini ce jour					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADUHME / Conseil départemental / ADEME - Région					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME - Région / Conseil départemental					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x					x		
Action ADM5		Tendre vers des contrats d'achat d'énergie responsable					
Lien avec le projet de territoire		F51 : Produire de l'énergie localement					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Ambert Livradois Forez s'engage fortement en faveur de la transition énergétique et porte l'ambition de couvrir la consommation énergétique de ses bâtiments par des énergies renouvelables à horizon 2050. Aussi, en adéquation avec les orientations stratégiques de son projet de territoire, la collectivité souhaite approvisionner tout ou partie de ses sites (points de livraison) en énergie renouvelable et accompagner ses communes au changement.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Porter à connaissance des élus communaux et communautaires les mécanismes de fourniture d'énergie verte</p> <p>2) Souscrire des contrats de fourniture d'énergie renouvelable pour le patrimoine intercommunal :</p> <p>* Electricité : Approvisionner progressivement les sites d'ALF en électricité verte de type HVE (haute valeur environnementale) : Ambert Livradois Forez possède 59 points de livraison en électricité. La collectivité adhère au groupement d'achat en électricité porté par le SIEG 63, groupement dans lequel elle a opté pour de l'électricité verte à HVE pour 7 de ses sites à compter du 1^{er} janvier 2021. Progressivement, la collectivité souhaite être approvisionnée en électricité verte de type HVE pour l'ensemble de ses sites.</p> <p>* Gaz naturel : Etudier le recours aux garanties d'origine ou au HVE pour l'approvisionnement en gaz naturel. Ambert Livradois Forez adhère au groupement départemental d'achat en gaz naturel. Le conseil départemental et l'ADUHME souhaitent étudier le recours à des garanties d'origine pour la prochaine contractualisation.</p> <p>* Etudier les possibilités en matière d'auto consommation à moyen et long terme</p> <p>3) Proposer un accompagnement méthodologique aux communes sur la question des contrats d'énergie renouvelable</p> <p>* Vulgariser les notions liées à la fourniture d'énergie verte</p> <p>* Faire valoir le retour d'expérience d'ALF</p> <p>* Présenter les partenaires accompagnants et leur rôle : ADUHME, ALF, Conseil départemental, SIEG</p> <p>* Identifier les sites où la mise en oeuvre de contrats d'énergie renouvelable est pertinente : En lien avec l'action ADM 4 il s'agit d'inviter les communes à rénover avant de consommer responsable.</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
***	**	**	**	**	**	***	*
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Réalisation d'actions d'économies d'énergie dans les bâtiments pour avoir un budget "énergie" constant					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre de points de livraison d'ALF approvisionné en électricité d'origine renouvelable - nombre de sites auto alimentés en électricité d'origine solaire					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service énergie et développement durable : Nicolas TREMBLOY					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		- déploiement de l'action dès 2021 - montée en puissance dans les 6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		Effort financier : + 10 à 15€/Mwh 18 000€ en 2021 pour les 7 sites passant en HVE					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADUHME / SIEG / Conseil départemental					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x						x	
Action ADM6		Effectuer un suivi de la qualité de l'air intérieur et du radon des bâtiments accueillants du public					
Lien avec le projet de territoire		J12 : Prévenir les risques majeurs de santé					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public, dont la surveillance devra être réalisée d'ici le :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1er janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires ; - 1er janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées, ...) - 1er janvier 2023 pour les autres établissements <p>En France et particulièrement sur notre territoire, nous sommes également exposés au radon, gaz radioactif, qui est une composante naturelle présent dans les sols granitiques et volcaniques. Ce gaz est un paramètre pris en considération dans la politique de la QAI.</p> <p>Le territoire Ambert Livradois Forez, classé en zone à potentiel radon significatif (zone 3), a pour obligation de réaliser un dépistage du radon depuis le 1er juillet 2018 (décret n°2018-434) dans les ERP. Les établissements concernés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les établissements d'enseignement, y compris les bâtiments d'internat : écoles primaires, collèges, lycée, GRETA - les établissements sanitaires et sociaux : CIAS, EHPAD, aire des gens du voyage - les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans : les crèches, les écoles maternelles, les ALSH <p>Dans ce cadre la communauté de communes Ambert Livradois Forez, adhérente à l'Aduhme, a pu bénéficier et faire bénéficier ses communes adhérentes d'une formation dispensée par l'Atmo, en juin 2019. Ainsi la collectivité ALF peut porter à connaissance la réglementation et mettre en place les bonnes pratiques visant à améliorer la QAI des bâtiments concernés par cette mesure et doit engager un dépistage du radon dans les ERP par des organismes accrédités et en conformité avec les mentions inscrites dans ledit décret.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Réaliser une évaluation des moyens d'aération et de ventilation dans tous les ERP concernés par la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier le bon renouvellement de l'air dans les locaux : s'assurer que les ouvrants soient fonctionnels et contrôler les bouches/grilles d'aération. Toute anomalie sera renseignée dans le document d'évaluation de manière à procéder aux travaux nécessaires. - ALF réalise un contrat de maintenance avec un professionnel du bâtiment titulaire d'un agrément autorisant à intervenir sur les systèmes d'aération. <p>2) Mettre en œuvre un plan d'actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un auto-diagnostic de la QAI permettant la réalisation d'un plan d'actions pour chaque bâtiment dont la durée de validité est de 7 ans - Sensibiliser les occupants aux diverses actions à mettre en œuvre <p>3) Réaliser une campagne de mesures de la qualité de l'air et dépistage du radon au sein des ERP intercommunaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A ce jour, seul le dépistage du radon est obligatoire dans les ERP. En conformité avec le décret n°2018-434, un dépistage radon sera réalisé par un organisme accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac) dans tous les ERP concernés au sein d'ALF. - Les mesures des polluants de la qualité de l'air ne sont pas une obligation légale (sauf) le radon, toutefois ALF s'engage à faire des campagnes de mesures de formaldéhyde, benzène, dioxyde de carbone et de tétrachloroéthylène (par un organisme accrédité) dans tous les ERP concerné par la surveillance de la QAI. --> Si les polluants mesurés sont au-delà des seuils, mener une expertise pour identifier les causes de pollution dans l'établissement et mettre en œuvre les mesures correctives préconisées. <p>4) ALF s'engage à porter à connaissance auprès des 58 communes du territoire les exigences de l'Etat en matière de QAI et de diagnostic du radon, et à les accompagner dans leurs démarches.</p> <p>Cet accompagnement sera d'ordre technique : communication/sensibilisation, et commande groupée pour la réalisation de campagnes de mesures dans les ERP, par des organismes accrédités.</p>							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
***		**		**			
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Portage politique fort					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<p>Quantification du nombre de moyens d'aération dans les ERP aux normes</p> <p>Nombre d'établissement ayant réalisé le diagnostic de la QAI Nombre d'agents sensibilisés/an</p> <p>Le plan d'actions QAI découlant du diagnostic est mis en œuvre - amélioration perceptible (se fixer un objectif précis)</p> <p>Nombre d'établissements ayant fait l'objet de campagne de mesures/an</p> <p>Amélioration de la QAI dans les ERP</p>					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY					
LOCALISATION		Territoire de la CC ALF, 58 communes					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021-2022					
COUT DE L'OPERATION		Adhésion ATMO : 4 760€ TTC /an Dépistage radon bâtiments ALF : 32 000€ TTC					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ATMO					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME (temps d'agents chargée de mission TEPOS)					

MAITRE D'OUVRAGE		Parc Naturel Régional Livradois-Forez / CCALF / Communes / Acteurs privés					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x						x	
Action ADM7		Améliorer la qualité du ciel nocturne					
Lien avec le projet de territoire		F16 : Réduire les pollutions lumineuses F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>L'arrêté de 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels fixait un certain nombre de mesures sur les obligations d'extinction nocturne. Ces obligations sont aujourd'hui étendues dans un nouvel arrêté du 27 décembre 2018 sur la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.</p> <p>Toutefois, l'éclairage public nocturne en France correspond à 41% des consommations d'électricité des communes. Les acteurs privés allouent également un budget non négligeable pour maintenir un éclairage nocturne de leurs enseignes voire d'une partie de leurs locaux lorsqu'ils sont inoccupés.</p> <p>L'éclairage nocturne pèse lourd dans les consommations énergétiques, mais a également de lourdes conséquences sur la biodiversité (phénomènes d'attraction/répulsion, fragmentation des habitats, modification des rapports proies/prédateurs, désorientation, etc.), la qualité du ciel nocturne (halo lumineux au-dessus des villes) et sur la santé humaine (altération du système hormonal, du sommeil).</p> <p>Sur l'ensemble du territoire du Parc Livradois Forez, un recensement et une cartographie des pollutions lumineuses sont actuellement en cours d'élaboration (2020/2021) et permettront de faire un état des lieux de la qualité du ciel nocturne et ainsi orienter au mieux les actions à mettre en oeuvre pour répondre à l'objectif suivant : tendre vers un territoire dont l'éclairage public et privé atteindra 100% d'extinction nocturne en milieu de nuit en sensibilisant les élus, les acteurs privés et les habitants. L'extinction de l'éclairage nocturne permet d'une part de faire des économies énergétiques et financières, et d'autre part de préserver la biodiversité et le ciel étoilé.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Communiquer/sensibiliser (PRNLF, CCALF, ANPCEN) à destination du tout public (élus, acteurs publics-privés, et habitants)</p> <p>- Réalisation et diffusion de divers supports de communication permettant l'accompagnement vers un changement de pratique : guides techniques à destination de divers publics ; articles sur les sites internet, la presse, les lettres communales etc.</p> <p>- Sensibiliser et accompagner les divers publics vers un changement de pratique :</p> <p>a) la réglementation en vigueur et son bon respect (Arrêté du 27 décembre 2018) ;</p> <p>b) les conséquences engendrées par la pollution lumineuse sur la biodiversité et sur la santé</p> <p>c) les bienfaits de l'extinction nocturne : économies d'énergie, meilleure qualité du ciel étoilé, l'attractivité du territoire pour sa qualité de nuit.</p> <p>d) valoriser les acteurs privés respectant la loi (témoignages), valoriser les communes pratiquant l'extinction nocturne (Label national "Villes et villages étoilés" organisé par l'ANPCEN)</p> <p>--> Le format de la sensibilisation sera à adapter au type de public : animations nature, conférences, diagnostic de l'éclairage, projection de film/documentaire.</p> <p>2) Mettre en oeuvre la réduction de la pollution lumineuse (communes avec le SIEG, acteurs privés - commerçants) :</p> <p>- suppression des points lumineux inutiles</p> <p>- mettre en place l'extinction en milieu de nuit</p> <p>- rénover l'éclairage dans le respect des enjeux de biodiversité (puissance de l'éclairage, type de luminaire, température de couleur...)</p>							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Engagement des communes / portage politique La communication : une bonne compréhension des enjeux pour le territoire (énergétique, financier, santé public, biodiversité, attractivité du territoire)					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<p>- Nombre de communes procédant à l'extinction totale de l'éclairage nocturne (données auprès des communes en les questionnant)</p> <p>*. Les économies d'électricité, financières (données auprès de l'Aduhme et du SIEG) et de maintenance : réparation et remplacement d'ampoules (Voir avec le SIEG), réalisées par les communes procédant à l'extinction totale</p> <p>- Nombre d'animations et de personnes sensibilisées par an</p> <p>- Diminution significative de la pollution lumineuse visible via des photographies aériennes satellites (ANPCEN)</p>					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY					
LOCALISATION		Territoire du PNRLF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Dès le lancement du PCAET sur les 6 ans					
COUT DE L'OPERATION		Coûts des travaux de rénovation de l'éclairage (communes et acteurs privés) Coûts d'animation/de sensibilisation					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		SIEG, Aduhme, ANPCEN					
PARTENAIRES FINANCIERS		SIEG, collectivités					

MAITRE D'OUVRAGE		ALF et/ou PNRLF					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x					x		
Action ADM8		Mettre en place et animer une gouvernance territoriale pour devenir des administrations exemplaires					
Lien avec le projet de territoire		F52 : Etre exemplaire dans les projets publics					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Ambert Livradois Forez souhaite se positionner comme chef de file pour travailler en réseau avec toutes les administrations publiques locales volontaires de son territoire pour qu'ensemble elle tendent vers l'exemplarité.</p>							
Description détaillée de l'action							
Créer un groupe de travail ALF responsable du réseau des administrations exemplaires qui sera en charge, en lien avec la gouvernance, de :							
<ol style="list-style-type: none"> 1) Définir l'échelle territoriale (ALF, PNRLF, ...) de travail ; 2) Identifier les administrations concernées ; 3) Créer et faire vivre un réseau entre ces administrations (faire la promotion des initiatives publiques et privées, organiser des challenges, prévoir des temps de rencontres et d'échanges ...) 4) Définir un plan d'actions commun/charte d'engagements sur des sujets préalablement identifiés (déplacements, restauration collective, produits d'entretien, ressource en eau (récupérateurs d'eau pluviale), déchets (composteur), énergie, vulnérabilité climatique, communication) 5) Définir un plan de formation des élus et responsables le cas échéant 6) Engager des actions collectives dont formation des élus et responsables 							
Impacts de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Volonté des responsables Créer et maintenir une dynamique de groupe/réseau					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre d'administrations publiques engagées dans la démarche Nombre d'actions collectives engagées					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service énergie et développement durable : Nicolas TREMBLOY					
LOCALISATION		A DEFINIR : Territoire ALF / Territoire PNRLF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		A partir de 2024					
COUT DE L'OPERATION		Temps d'agents dans un 1 ^{er} temps Coût de mise en œuvre des actions dans un 2 nd temps					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		PNRLF, CNFPT, Sous-préfecture ?,					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
	X	X					
Action AGR1		Restructurer et développer l'abattoir d'Ambert et l'offre d'ateliers de transformation collectifs					
Lien avec le projet de territoire		F31 : Accompagner le développement des circuits courts F32 : Développer et restructurer l'abattoir d'Ambert et l'atelier de découpe de St Amant F33 : Expérimenter de petites unités de transformations locales					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Dernier abattoir public du département du Puy de Dôme, l'abattoir d'Ambert (propriété de la commune) était, jusqu'à fin 2019, géré par une société d'exploitation privée. Suite à des dysfonctionnements et des difficultés financières, la mairie a dû reprendre en régie directe la gestion de l'équipement afin de permettre la poursuite de l'activité. Le transfert de la compétence vers la CC sera effective au 1er janvier 2022. Fin 2020, l'abattoir a été mis en demeure de fermeture dans le cadre des contrôles officiels annuels permettant l'évaluation du "degré de conformité avec la législation". De nombreuses non-conformités sont signalées concernant notamment les questions d'hygiène et de protection de l'environnement.</p> <p>La volonté commune de la municipalité d'Ambert et de la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez est de pérenniser cet équipement, levier de développement local (pour les filières courtes et l'alimentation de proximité notamment), et de conserver sa dimension de service public au profit des acteurs du territoire.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1/ Volet abattoir d'Ambert :</p> <p>A court terme (2021/2022) : l'objectif est la mise aux normes et l'amélioration du fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 : Travail en collaboration avec la mairie afin de restaurer de bonnes pratiques dans l'exercice de l'activité quotidienne de l'établissement et d'apporter des réponses pérennes aux non-conformités soulevées par les services de la DDPP ; - Renforcement des ressources humaines (directeur, responsable qualité et gestion des risques, secrétaire) ; - Travaux de mises aux normes des bâtiments et du matériel ; - 2022 : reprise de la gestion de l'abattoir en régie par la CC. <p>A moyen terme (2023/24) : l'objectif est d'assurer la pérennité et le développement de l'outil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du mode de gestion vers la création d'une structure alliant public et privé (Société d'Economie Mixte), sollicitation des partenaires dans cette nouvelle organisation, - Travaux d'investissement, - Etude sur le développement de l'activité de l'abattoir (recherche de nouveaux marchés, proposition de nouvelles prestations etc.). <p>2/ Volet Transformation : expérimenter des petites unités de transformation locales et collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et/ou accompagnement à la création d'unités fixes ou mobiles de transformation de produits agricoles (viande, fruits, légumes etc.) 							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
				+	+	++	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Créer et maintenir une synergie entre les différentes parties prenantes Engagement des partenaires et utilisateurs dans le projet					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- tonnage annuel abattu et transformé - nombre d'ateliers de transformation en fonctionnement					
ELU REFERENT		Vice-Président en charge de l'agriculture et de la forêt : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et Forêt : Marie-Laure LABOURÉ					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		- 2022 : Prise de compétence par la Communauté de Communes et gestion en régie - 2023/2024 : évolution vers une SEM - 2024-2027 : Développement de l'abattoir et accompagnement des projets de transformation collectifs					
COUT DE L'OPERATION		A définir selon les orientations politiques à venir					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Commune d'Ambert, Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP), Parc Naturel Régional Livradois Forez, Conseil Départemental, producteurs locaux et boucheries locales, Chambre d'agriculture, cellule « gouvernance alimentaire » et PAT du Grand Clermont.					
PARTENAIRES FINANCIERS		Commune d'Ambert, Département, Région, Etat, Europe					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
	X						
Action AGRIZ		Accompagner la restauration collective dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'approvisionnement en produits locaux et de qualité					
Lien avec le projet de territoire d'Ambert Livradois Forez		F35 : Lutter contre le gaspillage alimentaire F36 : Développer une alimentation positive : une culture du consommateur durable					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Entrée en vigueur en novembre 2018, la « Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » (dite Loi Alimentation 2018 ou Loi EGALim) a fixé des objectifs ambitieux pour la restauration collective. Dernièrement, la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie "De la ferme à la table : pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement" et propose des actions visant la durabilité des systèmes alimentaires.</p> <p>Le territoire d'ALF compte 70 établissements privés et publics proposant de la restauration collective, organisée en gestion directe (cuisine sur place) ou déléguée à une cuisine centrale. Il s'agit d'établissements scolaires, sociaux, de santé, touristiques ou encore d'entreprises.</p> <p>Fort de l'expérience du programme "Moins Jeter, Mieux Manger en établissements de santé" et des dispositifs "établissements témoins", le service déchets et le service agriculture de la communauté de communes souhaitent mener une action d'amélioration des pratiques auprès des établissements proposant de la restauration collective sur le territoire.</p> <p>Objectifs de cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en conformité des municipalités et autres structures avec la loi EGALim, - Amélioration de l'offre alimentaire en proposant aux convives des produits de qualité, de proximité et de saison - Réduction des déchets résiduels (LGA, contenants réutilisables) et mise en place du tri des biodéchets par le compostage, - Sensibilisation du public (agents de la restauration, familles) au delà des 2000 élèves des 36 écoles du territoire, à une alimentation saine et de qualité, - Mise en relation de l'offre et de la demande en produits locaux pour la restauration collective - Développement d'une agriculture durable <p>Cette action s'inscrit dans la stratégie du Plan Alimentaire Territorial (PAT) élaboré par le Parc Naturel Régional Livradois Forez et le Grand-Clermont.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>Réunions d'information sur la LOI EGALIM pour les élus et agents en charge de la restauration collective dans les écoles</p> <p>Présentation du projet et groupe d'échanges auprès des gestionnaires/cuisiniers</p> <p>Information des parents d'élèves lors du lancement du projet et boîte à idées Diagnostic LGA en cuisine et état des lieux des pratiques d'approvisionnement pour chaque établissement</p> <p>Mise en place d'actions de LGA adaptées à chaque établissement</p> <p>1 journée ou 2 demi-journées de formation collective et rencontre-ateliers par an pendant 3 ans (½ journée pour LGA + ½ journée pour approvisionnement local de qualité)</p> <p>Constitution et animation d'un réseau de partage d'expérience entre acteurs de la restauration collective du territoire</p> <p>Formations "intra" (2/an via le CNFPT) à destination des gestionnaires/cuisiniers concernant les thématiques suivantes : intégration de produits de qualité, identification des critères de qualité des produits (saisonnalité, valeur nutritionnelle, signes de qualité etc.), achat de produits de proximité (marchés publics, contrats, Outil Agrilocal etc.), techniques culinaires, diversification des sources de protéines, élaboration des menus etc.</p> <p>Organisation de "visites-dégustation" à la ferme et temps d'échange entre agriculteurs et cuisiniers/gestionnaires afin de partager les contraintes de chacun</p> <p>Actions de sensibilisation des élèves à la LGA et à l'alimentation "positive" : Mise en place d'une prestation d'accompagnement éducatif sur 2 années scolaires (pesées pédagogiques, animations, visites de ferme etc.)</p> <p>Valorisation du projet : Réalisation d'un clip (durée 3 à 5') de communication sur la démarche réalisée</p>							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
xx	x	x		x	x	xx	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Engagements des communes et des gestionnaires/cuisiniers Animation du réseau					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Pourcentage d'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration scolaire Pourcentage de réduction du gaspillage alimentaire par rapport à l'état initial Nombre d'installations de composteurs					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'agriculture et de la forêt : François DAUPHIN Vice Président en charge de la gestion des déchets : Marc MENAGER					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURÉ Responsable du Projet Biodéchets : Marie CHIZELLE					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez ; 36 écoles, 1 lycée, autres structures					
CALENDRIER DE L'OPERATION		-2021 : lancement de l'accompagnement des restaurants scolaires -2022-2027 : animation d'un réseau					
COUT DE L'OPERATION		Prestations années 1 à 3 : 100 000 Suivi : 3 000€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Gestionnaires des restaurants collectifs, PNRLF, DRAAF, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental					
PARTENAIRES FINANCIERS		Communes, Département, Région, Etat (plan de relance), Europe, ADEME, VALTOM, Mécénat d'entreprises					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
	X						
Action AGR13		Développer l'offre alimentaire locale pour la restauration collective					
Lien avec le projet de territoire		F31 : Accompagner le développement des circuits courts F37 : Mobiliser du foncier pour la restauration collective					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>La restauration collective a un rôle majeur à jouer afin de répondre à la demande croissante des consommateurs ainsi qu'aux enjeux nationaux de préservation de l'environnement et de la santé. L'objectif principal de cette action est de permettre aux agriculteurs du territoire de créer et sécuriser de nouveaux débouchés par le développement de l'approvisionnement de la restauration collective.</p> <p>En terme de développement durable, les enjeux de cette action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement économique local, - Relocalisation des systèmes alimentaires, - Dynamique de l'agriculture de qualité et de l'agroalimentaire de proximité, - Valorisation des productions locales et des filières courtes, - Education au goût et à l'alimentation de qualité. <p>Cette action s'inscrit dans la stratégie du Plan Alimentaire Territorial (PAT) élaboré par le Parc Naturel Régional Livradois Forez et le Grand-Clermont.</p> <p>Cette action se positionne en complément et en simultané avec l'action AGR12 concernant notamment la réflexion sur la demande de la restauration collective en produits bio et/ou de proximité.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Etat des lieux de l'offre en produits bio et /ou locaux disponibles pour la restauration collective locale</p> <p>2) Afin de développer les filières/types de productions en tension/ peu disponible sur le territoire : proposition aux agriculteurs de diversifier leurs activités en intégrant ces nouvelles productions à destination de la restauration collective</p> <p>3) Création d'un guide de l'offre de produits bio et/ou locaux à disposition des gestionnaires cuisiniers</p> <p>4) Formation/accompagnement des producteurs pour se positionner en restauration collective</p> <p>5) Organiser et structurer l'approvisionnement (mise en relation, contractualisation entre les parties, création d'une plateforme logistique etc.)</p> <p>6) Favoriser la production maraîchère (création de réserves foncières et/ou mise à disposition de terrains publics)</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
X				X	X	X	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Engagement des producteurs Animation du réseau					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- Nombre de producteurs engagés dans la démarche - Pourcentage d'approvisionnement en produits de qualité dans la restauration scolaire					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'agriculture et de la forêt : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURÉ					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		-2021 : lancement de l'opération -2022-2027 : réalisation des actions et suivi					
COUT DE L'OPERATION		Prestations années 1 à 3 : 20 000 Suivi années 4 à 6 : 3 000€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Producteurs, Organisation Professionnelle Agricole (OPA), Associations, Conseil départemental, Chambre d'agriculture					
PARTENAIRES FINANCIERS		Département, Région, Etat (Plan de relance), Europe, Mécénat d'entreprises					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
	X						
Action AGRI4		Accompagner le développement des circuits courts					
Lien avec le projet de territoire		F31 : Accompagner le développement des circuits courts					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Les circuits courts agricoles se caractérisent par leurs modes de commercialisation des produits soit en vente directe soit par la vente via un seul intermédiaire. Ils permettent de réduire le nombre d'intermédiaires et la distance qui séparent le producteur du consommateur. Ils diminuent donc la pollution liée au transport des produits, donnent aux consommateurs plus de visibilité sur les modes de productions et permettent une meilleure rétribution des agriculteurs.</p> <p>En terme de développement durable, les enjeux de cette action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relocalisation de l'alimentation - Juste rémunération des producteurs - Développement économique durable du territoire - Lien entre producteur et consommateur - Promotion des produits de qualité <p>Cette action s'inscrit dans la stratégie du Plan Alimentaire Territorial (PAT) élaboré par le Parc Naturel Régional Livradois Forez et le Grand-Clermont.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>-Poursuivre et développer des actions de mise en valeurs des produits et des producteurs : animations sur les marchés, marchés nocturnes en été, ciné goûter, fermes ouvertes, balades gourmandes etc.</p> <p>-Informer sur les lieux de ventes de produits locaux (marchés, vente à la ferme, magasin etc.)</p> <p>-Accompagner au développement/Développer de nouveaux modes de commercialisation : via les comités d'entreprises, drive fermier, livraison de paniers, AMAP etc.</p> <p>-Créer des circuits de logistiques locaux : organisation de groupes de consommateurs locaux, plateforme, livraison de paniers via les MSAP etc.</p>							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
xx				x	x	x	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Mobilisation des acteurs et des consommateurs					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Communication					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'agriculture et de la forêt : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURÉ					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Les 6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		10 000€ TTC					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Producteurs locaux, Parc, communes, associations, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME, Département					

MAITRE D'OUVRAGE		CC ALF					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
X							
Action AGRIS		Accompagner les pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement dont l'agriculture biologique					
Lien avec le projet de territoire		F11 : Construire un territoire 0 pesticide F12 : Accompagner les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement dont l'agriculture biologique					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Le secteur agricole et forestier est celui qui émet le plus de Gaz à Effet de Serre, soit 42% des émissions totales. Ces émissions sont de deux ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour 89%, elles proviennent d'émissions non énergétiques (cheptels, cultures et pratiques) - Pour 11%, elles proviennent d'émissions énergétiques (engins et bâtiments) <p>Partant de ce constat, et face à des enjeux globaux de dégradations des ressources naturelles, de changement climatique, de santé, il est devenu indispensable de faire évoluer les pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement, génératrice de produits sains et de qualité et permettant une juste rémunération de ses actifs. L'agro écologie, par son approche globale des systèmes agricoles, est un ensemble de pratiques permettant de combiner le triple enjeu économique, social et environnemental. Ces techniques variées et en constante expérimentation ont pour objectifs notamment de réduire le travail du sol et d'augmenter sa fertilité, de préserver la biodiversité et les ressources naturelles, de favoriser la diversité (spécifique et génétique), d'accroître l'autonomie de l'exploitation ou encore de valoriser les co-produits.</p> <p>Concernant les bâtiments et les engins agricoles, les différents partenaires agricoles proposeront des actions visant à réduire les consommations et à améliorer leurs performances énergétiques.</p>							
Description détaillée de l'action							
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement des pratiques agroécologiques (formations, visites, échanges, conseils techniques etc.) - Favoriser le développement d'actions collectives : mutualisation d'outils, d'équipements, d'emplois partagés - Accompagnement à la restructuration du parcellaire afin de faciliter les conditions d'exploitation (via l'animation territoriale du Conseil départemental 63 notamment) - Promotion d'une agriculture vertueuse et de ses métiers (promotion de labels type HVE, journées portes ouvertes, animations à la ferme, communication etc.) - Accompagner les organisations professionnelles agricoles dans la collecte et le recyclage des pneus usagés ; - Accompagner les exploitations agricoles vers l'autonomie énergétique : <ul style="list-style-type: none"> → favoriser les économies d'énergie pour alléger les charges des exploitations ; → encourager les initiatives locales de production d'énergie visant à réduire leur dépendance énergétique. 							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+	+	+	++	++	++		
CONDITIONS DE LA REUSSITE	Mobilisation des agriculteurs et partenaires Communication Accompagnement financier						
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)	Nombre d'événements accompagnés ou mis en place Surface exploitée en AB Nombre de diagnostics énergétiques réalisés Baisse des émissions de GES						
ELU REFERENT	Vice Président en charge de l'agriculture et de la forêt : François DAUPHIN						
AGENT REFERENT ALF	Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURÉ						
LOCALISATION	Territoire d'Ambert Livradois Forez						
CALENDRIER DE L'OPERATION	Les 6 ans du PCAET						
COUT DE L'OPERATION	communication et animation : 15 000€ animation conseil départemental : 23 000€ par an temps agents						
TYPES DE DEPENSES	Fonctionnement						
PARTENAIRES TECHNIQUES	Organisations professionnelles agricoles, associations , PNRLF, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental						
PARTENAIRES FINANCIERS	Conseil départemental, Région, Etat, Europe						

MAITRE D'OUVRAGE		CC ALF					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
X							
Action AGRI 6		Promouvoir une sylviculture durable					
Lien avec le projet de territoire		B32 : Création et entretien de la desserte forestière B33 : Promouvoir le bois local B34 : Porter une animation territoriale pour une gestion durable des forêts					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Le territoire d'Ambert Livradois Forez est fortement boisé, à hauteur de 64 %, avec plus de 78 000 ha de forêt. Selon sa localisation et son histoire, la forêt locale est composée soit de plantations monospécifiques de résineux installés dans le contexte du FFN aujourd'hui arrivés à maturité et en cours d'exploitation, de boisements spontanés (accrus ligneux) issus de friches et de boisements anciens feuillus et/ou résineux essentiellement des sapinières, des sapinières-hêtraies ou des hêtraies.</p> <p>Composée à 89% de forêt privée, les boisements sont caractérisés par un nombre important de très petites propriétés avec des parcelles de taille réduite. Ce morcellement du foncier complexifie la gestion forestière.</p> <p>Le code forestier définit la gestion durable des forêts telle qu'elle "garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité de satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes."</p> <p>Dans une région à dominance boisée comme le Livradois-Forez, il est important de faire évoluer les pratiques sylvicoles afin de répondre aux enjeux actuels de séquestration du carbone, d'accueil de la biodiversité, du renouvellement et de l'adaptation de la forêt aux changements climatiques, de maintien de l'économie locale, ou encore de préservation du patrimoine paysager.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Débloquer les freins à la gestion et la mobilisation du bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions foncières visant à lutter contre le morcellement de la propriété - Création de desserte dans les massifs enclavés <p>2) Accompagnement des propriétaires dans l'évolution des pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formations collectives et de conseils individuels réalisé par le service d'animation territoriale forestier du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, - Soutien aux associations de propriétaires forestiers locales - Journée de sensibilisation à destination du grand public - Promotion des dispositifs d'aides existants sur le territoire (Sylv'ACCES notamment) <p>3) Sensibilisation des plus jeunes par des animations en établissements scolaires</p> <p>4) Programmation variée dans le cadre des Journées Internationales de la forêt en mars de chaque année,</p> <p>5) Elargir le comité de pilotage de l'animation territoriale portée par le Département aux acteurs de la gestion forestière locale</p> <p>6) S'associer au Parc Naturel Régional dans l'organisation de rencontres régulières entre acteurs de la filière de la forêt et du bois afin d'échanger sur les expériences, les problématiques et les projets de chacun</p> <p>7) Assurer une répartition équilibrée des espaces forestiers et agricoles à travers notamment les Réglementations des boisements et faciliter la reconquête de boisements gênants dits "timbres-poste"</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Mobilisation des acteurs de la filière et des propriétaires Communication					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Linaire de desserte forestière créée Nombre de formations proposées sur le territoire Nombre de propriétaires conseillés individuellement Surface forestière dotée d'un document de gestion					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		<p>Incidences positives : Le développement de la sylviculture permet d'améliorer la gestion de la forêt du territoire et de développer de nouvelles compétences. C'est aussi l'occasion de renforcer les besoins de séquestration carbone.</p> <p>Incidences négatives : La création de desserte forestière sera à l'origine d'impacts sur les milieux naturels, les milieux aquatiques et le paysage.</p> <p>Remarques : La recherche de tracé de voies forestières devra être réalisée dans le respect de la séquence "Eviter, Réduire et éventuellement Compenser". Le projet pourra être soumis à Autorisation Environnementale : Loi sur l'eau, Natura 2000, Destruction espèces protégées. Selon la taille de la voie, son revêtement et son ouverture à la circulation publique, l'étude d'impact sera systématique, au cas par cas, ou sans objet.</p> <p>Mesures d'évitement : Les projets de création de voies forestières n'étant pas connus, chaque projet fera l'objet d'une évaluation intégrant la séquence ERC.</p>					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'agriculture et de la forêt : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURÉ					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Chaque année					
COUT DE L'OPERATION		1 038 000€ - Investissement : 900 000€ (travaux de desserte) - Fonctionnement : 138 000€ (animation/formations + entretien desserte)					
TYPES DE DEPENSES		Investissement et fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ONF, CRPF, COFOR63, CD63, Région, APF locales, Conseil Départemental					
PARTENAIRES FINANCIERS		Communes, Département, Région, Etat, Europe					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
X							
Action AGRI 7		Restaurer et préserver les corridors écologiques					
Lien avec le projet de territoire		F13 : Protéger les espèces patrimoniales et communiquer sur leur sauvegarde F14 : Protéger à long terme des zones humides F61 : Restaurer la continuité écologique, les berges et ripisylves des cours d'eau F62 : Protéger la biodiversité ordinaire et exceptionnelle					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. On distingue ainsi trois types de corridors écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le corridor linéaire. Les bordures de champs, les chemins ruraux, les cours d'eau et leurs rives, en sont un exemple. - Le corridor en îlot. Il se présente sous forme de petites îles, de mares, de clairières ou de jardins. - Le corridor en zone : la forêt, les champs, le bocage, la zone humide, sont des espaces plus vastes qui illustrent ce type de corridors. <p>A la vue de la baisse considérable de la biodiversité et du changement climatique amorcé, il est important de créer, préserver et restaurer les corridors écologiques pour limiter les différentes pressions et altérations rencontrées sur notre territoire, notamment les impacts sur la biodiversité. Le territoire s'est saisi de la question au travers du Contrat Vert et Bleu porté par le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez ainsi que par la mise en œuvre de Contrats Territoriaux sur ses différentes masses d'eau.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Maintien, plantation et entretien de haies bocagères :</p> <p>1.a : Maintenir et entretenir les réseaux de haies bocagères et les arbres remarquables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un inventaire des haies bocagères et arbres remarquables - identifier dans les documents d'urbanisme les réseaux de haies et les arbres remarquables soit en les répertoriant au titre des espaces boisés classés (EBC), soit en les identifiant et localisant conformément aux dispositions des articles L.151-19 et L.151- 23 du code de l'urbanisme et ce afin de les protéger - organiser des formations auprès des agriculteurs pour l'entretien ; <p>1.b : Créer de nouveaux linéaires de haies bocagères</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les secteurs géographiques avec peu ou pas de haie ; - prendre en compte les composantes paysagères et naturelles locales afin d'intervenir avec discernement - inciter à la plantation dans les secteurs préalablement identifiés ; - Une attention particulière sera portée à la préservation de l'habitat de la Pie Grièche grise. <p>2) Favoriser la végétalisation dans les aménagements de bourgs, notamment lors des travaux de réaménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les plantations d'arbres et arbustes ; - créer de nouveaux espaces verts ; - entretenir les espaces verts et naturels des bourgs de manière raisonnée : actions 0 phyto et jardinage au naturel (cf. fiche-action URBA 2). <p>3) Restaurer et préserver la continuité écologique des cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre le programme d'actions des contrats territoriaux (travaux de restauration et de suivi des espèces menacées de disparition comme la mulette perlière) <p>4) Préserver et valoriser les zones humides</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre avec les partenaires l'action définie dans la stratégie de la Trame Verte et Bleue (Fiche Action 9 du CVB) sur le secteur des Hautes Chaumes - mettre en œuvre des actions de préservation et protection des ZH défini dans le CTLAV sur le territoire de l'Ance du Nord et le CTD sur le bassin versant de la Dore <p>5) Communiquer sur les fonctions et intérêts des corridors écologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer et sensibiliser le grand public : journées thématiques, visites de terrain, panneaux d'exposition , panneaux d'informations - proposer aux établissements scolaires de participer à un Programme d'Education au Développement Durable dans le cadre des contrats territoriaux <p>6) Participer au dispositif "Territoires engagés pour la nature"</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	+	+					++
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Implication des acteurs					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'agriculteurs formés - linéaire de haies plantées chaque année - nombre de ZH maintenues/restaurées 					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'agriculture, de la forêt, de l'urbanisme et du développement durable : François DAUPHIN Vice Président en charge du suivi GEMAPI : Jean SAVINEL					
AGENT REFERENT ALF		Directrice du Pôle Agriculture, Forêt, Environnement et Aménagement Durable : Edith ALLARD					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		Participation aux CT : 120 000€ par an Prestations d'animation : 10 000€ Communication : 5 000€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Mission haies, PNRF, Fédérations de chasse et de pêche, Epave Loire Lignon, Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Grand Clermont – Parc Naturel du Livradois Forez, cellule "gouvernance alimentaire" copilotée Etat – Conseil départemental – Chambre d'Agriculture.					
PARTENAIRES FINANCIERS		Agence de l'Eau, Département					

MAITRE D'OUVRAGE		CC Ambert Livradois Forez, Parc Naturel Régional du Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		X					
Action ECO1		Agir pour le développement d'un tourisme durable					
Lien avec le projet de territoire		F22 : Diminuer le volume des déchets résiduels non recyclés F36 : Développer une alimentation positive, une culture du consommateur durable F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Selon les estimations (cf "Monographie du tourisme en Livradois Forez"), le tourisme représente 7 à 8% du PIB du Livradois Forez avec notamment un poids important des résidences secondaires sur certains secteurs (notamment Ambert Livradois Forez).</p> <p>Dans ce contexte, il convient d'intégrer les acteurs touristiques au travail réalisé sur le PCAET. Ce travail peut être réalisé autant sur les hébergeurs, les restaurateurs que les sites d'activités et de visites. Le Parc naturel régional du Livradois Forez est un acteur incontournable de ce travail puisqu'il est engagé depuis plusieurs années pour rendre visible l'appartenance des acteurs touristiques engagés dans des pratiques respectant le développement durable (Label Valeurs Parc, réseau des Coccinelles). Toutefois, peu de prestataires importants (nombre de visiteurs, capacité d'hébergement, etc.) sont adhérents à ces labels alors qu'ils constituent un volume important de l'économie touristique locale et que l'appartenance à ces réseaux est un critère essentiel pour être en tête de liste sur les recherches internet effectuées sur le site internet de la Maison du tourisme.</p> <p>Près de 3 000 000 de nuitées sont réalisées sur le territoire du Livradois Forez (estimation selon la "Monographie du tourisme en Livradois Forez) dont 2/3 en hébergement marchand et 1/3 en résidences secondaires. Le pôle d'Ambert Livradois Forez représente le secteur le plus important de cette dynamique. Aussi, il convient de s'intéresser à ce flux pour que la fréquentation touristique soit respectueuse des principes du développement durable notamment lors de son pic de fréquentation en saison estivale.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Identifier, valoriser et promouvoir les bonnes pratiques chez les acteurs du tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir la Charte Européenne du Tourisme Durable - promouvoir le réseau des coccinelles <p>2) Réaliser des actions de sensibilisation auprès des prestataires touristiques (hébergeurs et sites d'activités) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les sites touristiques pour être exemplaires sur la gestion des déchets : généralisation du tri et du compostage, proposer des formations "tri et compostage", - Agir sur la restauration proposée : développer une restauration durable à base de produits locaux et de saison, proposer des ateliers de sensibilisation, des ateliers cuisine - Accompagner les acteurs du tourisme dans la maîtrise de leur consommation énergétique : éco gestes, ... <p>3) Editer et diffuser un guide de bonnes pratiques auprès de la clientèle touristique- Gestion des déchets par les visiteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre sur la mobilité - Marchés locaux - Sensibilisation sur les zones sensibles (Natura 2000, PNR). <p>Ce guide pourrait être diffusé de manière numérique avant le séjour aux visiteurs (listing Maison du tourisme et/ou des hébergeurs) et dans des lieux ressources pendant le séjour (bureaux d'information touristique, hébergeurs).</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
++	+			+	+	++	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Intérêt de l'adhésion aux dispositifs pour les hébergeurs					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Pourcentage d'hébergeurs adhérents à la charte/réseau des coccinelles Nombre d'animations de sensibilisation effectuées Nombre de composteurs installés Réalisation d'un guide : nombre d'exemplaires diffusés, nombre d'envoi / an à la clientèle					
ELU REFERENT		Vice Président en charge du tourisme : Guy GORBINET					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service tourisme : Sylvain RINGENBACH					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		15 000 €					
TYPES DE DEPENSES		Dépenses de fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Maison du tourisme, Hébergeurs, Commissariat de Massif					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet					

MAITRE D'OUVRAGE		Maison du Tourisme du Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		X	X				
Action ECO2		Permettre des séjours sans voiture ou avec une utilisation réduite					
Lien avec le projet de territoire		B31 : Revaloriser touristiquement la ligne ferroviaire sur la Vallée de la Dore F17 : Mettre en place des solutions de mobilité douce I23 : Développer le covoiturage et la voiture partagée					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Près de 3 000 000 de nuitées sont réalisées sur le territoire du Livradois Forez (estimation selon la "Monographie du tourisme en Livradois Forez) dont 2/3 en hébergement marchand et 1/3 en résidences secondaires. Le pôle d'Ambert Livradois Forez représente le secteur le plus important de cette dynamique.</p> <p>La question de la mobilité de ce flux est important à prendre en compte. Concernant les trajets touristiques, il convient de distinguer deux types de trajets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les trajets domicile / hébergement (ou résidences secondaires) : pour ALF, ces trajets sont quasiment exclusivement réalisés en voiture individuelle étant donné la faiblesse des réseaux existants de transports en communs (train, bus) ou d'alternatives. - Les trajets réalisés pendant le séjour : malgré quelques contraintes (peu de lignes de bus intérieurs, relief), il semble intéressant d'interroger ces besoins de mobilité. A titre d'exemple, la création d'un "séjour sans voiture" en partenariat avec un ensemble d'acteurs (hébergeurs, train, loueur vélo, etc.) peut être porteuse. 							
Description détaillée de l'action							
<p>Il s'agit de favoriser l'utilisation de modes de transports alternatifs pendant le séjour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les services vélos à assistance électrique - Faire la promotion du covoiturage auprès des acteurs touristiques - Promouvoir le train touristique <p>La création d'un (ou plusieurs) séjour(s) sans voiture peut être vecteur d'image. Il s'agit de proposer aux clients un package composé d'un hébergement (labelisé valeurs Parc ou charte du développement durable), visite de sites, mobilités actives (vélos, pédestre, bus, train). Ce package peut être commercialisé par la Maison du tourisme notamment auprès de sa clientèle sportive.</p> <p>Cette action est liée à la fiche action MOS "Promouvoir et communiquer sur les solutions de transports doux et durables"</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
++				+	+	+	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Implication des acteurs (notamment relais hébergeurs et prestataires) Communication visible et attractive					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Evolution de la clientèle auprès de prestataires identifiés (location vélo, train...), création du séjour et évolution de la clientèle					
ELU REFERENT		Vice Président en charge du tourisme : Guy GORBINET					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service tourisme : Sylvain RINGENBACH					
LOCALISATION		Territoire Ambert Livradois Forez ou territoire Maison du Tourisme					
CALENDRIER DE L'OPERATION		6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		Budget interne MDT avec des retombées financières du fait de la commercialisation des séjours					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ALF / Agrivap /syndicat ferroviaire du Livradois-Forez, CD63, SIEG-TE63					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		X					
Action ECO3		Convertir les sites d'activités de pleine nature					
Lien avec le projet de territoire		D21 : Développer une activité de pleine nature autour de 3 filières d'excellence : randonnée pédestre et dérivés, vélo, bases de loisirs					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Ambert Livradois Forez bénéficie d'une offre neige qui est regroupée autour de 3 stations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station de Prabouré (ski alpin) - Crêtes du Forez (nordique) - Beal - rattaché au domaine de la Loge (nordique) <p>Cette activité neige ne constitue pas un volet essentiel de l'économie touristique. Toutefois, elle est un levier d'attractivité pour le territoire pour des loisirs sportifs en hiver alors que ce territoire est en déficit d'attractivité pour de nouvelles populations. L'activité neige peut être aussi un complément de revenus intéressant pour certaines professions (accompagnateur moyenne montagne, personnel des stations) afin de pérenniser un emploi.</p> <p>Ces stations sont sensibles au réchauffement climatique avec un enneigement incertain ces dernières années (cf saison 2019/2020). Il convient alors de les adapter au changement climatique pour permettre leur maintien, voire leur développement.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>La conversion des activités de pleine nature passe par deux actions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A court terme, mettre en place des activités "hiver" adaptées qui nécessitent peu de neige et d'aménagement. Ex : ski randonnée - Développer d'autres activités de pleine nature toutes saisons sur ces stations pour les reconverter. <p>Sur Prabouré, la conversion a déjà été amplement effectuée : développement des activités tyrolienne, filets, grotte... qui sont des activités "toutes saisons".</p> <p>Sur ce modèle, il convient de renforcer Prabouré et trouver d'autres activités aux Pradeaux (en lien avec le barrage), aux Supeyres ou au Béal.</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+	++					++	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Capacité financière de la collectivité Maintien d'un enneigement naturel minimum					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre d'activités toutes saisons présentes en hiver / en toutes saisons sur les stations Fréquentation des sites d'activités de pleine nature					
ELU REFERENT		Vice Président en charge du tourisme : Guy GORBINET					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service tourisme : Sylvain RINGENBACH					
LOCALISATION		3 stations d'activités de pleine nature : Le Brugeron / St Pierre la Bourlhonne (Beal) et Valcivières / Saint Anthème / Grandrif et Saint Martin des Olmes (Crêtes du Forez dont Prabouré)					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021-2024 : activités hiver adaptées 2024-2027 : investissement dans les stations autres que Prabouré					
COUT DE L'OPERATION		Budget spécifique de développement d'activités sur les stations (pôle pleine nature)					
TYPES DE DEPENSES		Dépenses de fonctionnement et d'investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		SEM Prabouré Loire Forez					
PARTENAIRES FINANCIERS		SEM Prabouré Loire Forez, FEDER, Région					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		X					
Action ECO4		Intégrer des exigences environnementales dans la conception de la ZAC des Barthes					
Lien avec le projet de territoire		C12 : Disposer de réserves foncières en ZAE sur l'ensemble du territoire					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>En 2016 la communauté de communes Ambert Livradois Forez a validé le projet de création de la ZAC (Zone d'Aménagement Concertée) des Barthes. Plusieurs objectifs sont poursuivis dans le cadre de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire communautaire afin de répondre à la pénurie foncière ; - Rechercher, à travers la maîtrise publique de l'aménagement, une qualité environnementale, urbaine, paysagère et architecturale, compatible avec la charte régionale de développement durable des zones d'activités et avec la charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez, afin d'orienter cet aménagement dans la voie du développement durable. <p>Les enjeux écologiques du site étant forts, la conception de la zone se veut notamment exemplaire en terme de préservation et amélioration des continuités écologiques. La ZAC des Barthes est située à proximité de La Dore, une fiche action dédiée a été inscrite au Contrat Vert et Bleu (CVB).</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Appliquer les prescriptions de la fiche 31 du CVB afin de réduire l'impact de la ZAC. Il est proposé plusieurs actions différentes en fonction des secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone aménagée pour les entreprises : remembrement du ruisseau, amélioration du réseau de mares et de noues en veillant à amplifier ses liens avec les haies - Zone des opérations de compensation : restaurer la zone humide au sud de la zone afin d'améliorer son fonctionnement, créer des mares, mettre en place les conditions de la protection du site (ex : arrêté de protection de biotopes), valoriser la zone humide par un cheminement piéton accompagné de plusieurs panneaux pédagogiques - Zone nord de la ZAC : conservation et valorisation de la zone humide (plantations d'essences locales, ...) <p>2) Intégrer des exigences environnementales dans le règlement de la zone (coefficient d'occupation des sols, coefficient d'imperméabilisation des sols, matériaux de construction, ...)</p> <p>3) Penser l'aménagement de la zone en vue de sa vie future : déplacements, stationnements, déchets, ...</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+	+	+				**	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Volonté politique Respect du règlement de zone Capacité financière					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre d'actions réalisées en faveur de la préservation des continuités écologiques					
ELU REFERENT		Président, en charge du développement économique : Daniel FORESTIER					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service développement économique : Rodolphe MOREAU					
LOCALISATION		ZAC des Barthes à Saint Ferréol des Côtes					
CALENDRIER DE L'OPERATION		- 2021-2023 : 1 ^{re} tranche - 2024-2026 : 2 ^e tranche					
COUT DE L'OPERATION		Projet global prévisionnel de la ZAC : 4 millions HT					
TYPES DE DEPENSES		Budget annexe ZAC (fonctionnement)					
PARTENAIRES TECHNIQUES		PNRLF, DDT, CAUE, DREAL					
PARTENAIRES FINANCIERS		Etat, région, département, Europe, PNRLF					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez / Consulaires					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		X	x				
Action ECO5		Mobiliser les acteurs économiques autour de l'économie circulaire et la transition énergétique					
Lien avec le projet de territoire		B52 : Favoriser le développement de l'économie circulaire F42 : Accompagner les entreprises dans une démarche d'écologie industrielle					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Labellisée TEPOS, la communauté de communes Ambert Livradois Forez s'est engagée à oeuvrer pour mobiliser les acteurs économiques de son territoire autour de la transition énergétique et de l'économie circulaire.</p> <p>Dans le cadre de la démarche impulsée par l'ADEME, la CC ALF réfléchit aussi à être labellisée "Economie Circulaire". Un programme d'actions en faveur du développement de l'Economie circulaire pourrait ainsi être développé à l'attention des acteurs économiques du territoire.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Poursuite de la démarche EIT :</p> <p>- Dans le cadre de son contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) (2017-2020) signé avec l'ADEME et le VALTOM, la communauté de communes Ambert Livradois Forez a souhaité initier une démarche d'écologie industrielle et territoriale avec les entreprises du territoire. Profitant d'une étude de requalification à venir sur la Zone d'Activités de La Masse et la Rue de l'Industrie à Ambert, la communauté de communes envisage d'orienter la démarche d'EIT sur ce secteur. L'étude de requalification pourrait alors être envisagée sous les angles de l'économie locale, de l'environnement et des égalités sociales.</p> <p>- Dans un second temps, au vu des résultats obtenus et des orientations politiques, il pourra être envisager d'étendre la démarche d'EIT à l'ensemble du territoire.</p> <p>2) Réalisation d'audits écologiques par les consulaires auprès de leurs clients et déploiement d'actions en partenariat avec la communauté de communes et les autres partenaires associés.</p> <p>3) Envisager d'obtenir la labellisation "économie circulaire"</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
X	X	X	X	X	X	X	X
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Implication des acteurs Animation territoriale Moyens humains et financiers					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre d'entreprises engagées dans la démarche					
ELU REFERENT		Président : Daniel FORESTIER Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN Vice Président en charge de la gestion des déchets : Marc MENAGER					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service développement économique : Rodolphe MOREAU Responsable du service énergie et développement durable : Nicolas TREMBLOY Responsable du service déchets : François FOURNIOUX					
LOCALISATION		ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021 : Etude de requalification de la ZA de la Masse 2021/2022 : Audits écologiques auprès des acteurs économiques + dossier de demande de labellisation "Economie Circulaire" 2023-2027 : Proposer et développer des actions et interventions auprès des acteurs économiques					
COUT DE L'OPERATION		Etude de requalification : 45 000€ TTC Accompagnement MACEO : 19 600€ TTC (2020-2021) Mise en œuvre d'actions : 5 000€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		MACEO (AMO), TVLF, CCI, CMA, PNRLF					
PARTENAIRES FINANCIERS		PNRLF (LEADER), VALTOM, Région Auvergne Rhône Alpes, ADEME, CD63					

MAITRE D'OUVRAGE		Parc Naturel Régional du Livradois-Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		X					
Action ECO6		Promouvoir le bois local					
Lien avec le projet de territoire		B33 : Promouvoir le bois local					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Ambert Livradois Forez possède sur son territoire toutes les ressources nécessaires pour construire ou rénover en utilisant le matériau bois : la ressource forestière, des entreprises de sciage, de fabrication, de construction et des charpentiers, des architectes...</p> <p>Le bois dans la construction répond à plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser une ressource locale et renouvelable, - Appuyer sur des savoirs faire locaux, - Utiliser des matériaux de constructions sains - Stocker du carbone durablement dans des bâtiments, - Favoriser une gestion active et durable des massifs forestiers permettant de fournir localement du bois d'œuvre - Dynamiser la filière économique locale, <p>Conscient de ces potentiels, la collectivité souhaite mener des actions à destination des particuliers, des commerçants de matériaux et des professionnels du secteur afin de développer l'utilisation du bois-construction.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1/ Travailler sur la consommation des particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la vente de bois local dans les grandes surfaces de bricolage - Réalisation d'une enquête auprès des magasins de types Bricomarché, Gedimat etc. afin de connaître leur intérêt dans la démarche et leurs stratégies d'approvisionnement. - Présentation de la marque "Bois des Territoires du Massif Central" avec l'association pour la Valorisation du Bois des Territoires du Massif Central, porteuse de la certification. - Mise en relation avec les professionnels de la filière locale (via des formules de type « speed-dating » entre commerciaux/dirigeants ou autres rencontres commerciales). - Créer un catalogue des produits bois du Livradois-Forez ou communiquer à travers les catalogues existants des partenaires. <p>2/ Valorisation du Sapin pectiné</p> <p>Initié par FIBOIS, un groupe de travail composé d'un collectif d'entreprises locales (1ère et 2nde transformation, maîtrise d'œuvre) et du Parc, mène une réflexion sur la création de nouveaux produits à partir de sapin pectiné. FIBOIS pilote la partie "innovation" de ce travail. Le Parc, de son côté conduit le volet "promotion" via la réalisation d'un document promotionnel sur le sapin. Le processus d'élaboration de ce document se veut être un moyen de poursuivre les échanges sur le sujet, partager une vision commune, monter en compétence collectivement et former les futurs prescripteurs.</p> <p>3/ Promotion de la certification "Bois des Territoires du Massif Central" (en partenariat avec ALF). Cette reconnaissance garantit l'origine, la traçabilité, la qualité des bois, la gestion durable des forêts et la qualité de leur transformation et de leur mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de rencontres entre les entreprises locales et l'association pour la Valorisation du Bois des Territoires du Massif Central. <p>4/ Formation à l'usage du bois dans les constructions auprès des prescripteurs (Intervention réalisée par Fibois, en partenariat avec ALF)</p> <p>Cette formation est destinée aux services techniques de la maîtrise d'ouvrage (public et privé), architectes, maîtres d'œuvre, techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, industriels et transformateurs bois, etc. (en priorité aux entreprises intervenant sur le territoire du Livradois-Forez.)</p> <p>Cycle de formation de 4 jours alternant des sessions en salle sur les matériaux et les types de construction ainsi que des visites sur le terrain (visite de chantiers, d'entreprises et d'exploitation forestière)</p>							
Lien avec le projet de territoire							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Mobilisation des acteurs					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<ul style="list-style-type: none"> - nombre de points de vente de bois local - nombre de formations auprès des prescripteurs 					
ELU REFERENT		Vice-Président en charge de l'agriculture et de la forêt : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURE					
LOCALISATION		Territoire du PNRLF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		25 000€ TTC (dont 21 000€ de formations prescripteurs, 3 fois sur les 6 ans du PCAET)					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		CC ALF, FIBOIS, COFOR 63, Association Bois des Territoires du Massif Central					
PARTENAIRES FINANCIERS		CC ALF, Participation des prescripteurs, FIBOIS					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		X					
Action ECO7		Agir pour la transformation locale du bois					
Lien avec le projet de territoire		B33 : Promouvoir le bois local					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Ambert Livradois Forez compte une vingtaine de scieries de tailles variables, artisanales ou industrielles. La majorité d'entre elles ont su se moderniser et constitue aujourd'hui des entreprises performantes, véritable atout pour le territoire.</p> <p>Ces entreprises de la première transformation sont complétées localement par un cortège d'entreprises variées regroupant les secteurs de la charpente, de la construction bois, du meuble, de l'objet d'art etc.</p> <p>Cette action a pour de répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la valorisation de la ressource forestière localement à travers sa transformation sur le territoire, - Soutenir les entreprises de la filière pour qu'elles maintiennent et développent leurs activités de transformation, - Favoriser une gestion active et durable des massifs forestiers permettant de fournir localement du bois d'œuvre, 							
Description détaillée de l'action							
<p>Cette action comporte 2 axes de travail :</p> <p>1/ L'accompagnement des "petites" scieries artisanales à la transmission :</p> <p>Aujourd'hui, ces entreprises de proximité (soit environ 10 à 15 établissements sur le territoire d'ALF) emploient individuellement peu de personnel et transforment de faibles volumes de bois comparés aux plus grandes scieries de la vallée de la Dore, mais néanmoins, elles constituent un réseau important quant à la proximité de leur clientèle et la diversité qu'elles proposent en termes de produits et d'emplois. La transmission de ces entreprises est complexe dans le contexte économique actuel et peu continuent leur activité après le départ en retraite des gérants. Il s'agit de porter une réflexion, afin, dans un premier temps de recenser et mieux connaître ces entreprises (produits, spécificités, atouts, clientèle etc.) puis dans un second temps, de proposer un accompagnement spécifique à ce type de structures en partenariat avec les organisations compétentes en la matière (CCI, Cap'Actif, FIBOIS...). Différents outils peuvent être envisagés comme la prise en charge des frais de formation à la gestion d'entreprise pour un employé motivé de la scierie qui souhaiterait reprendre la suite de l'entreprise et/ou le dédommagement de l'absence de l'employé dans ce contexte.</p> <p>2/ Créer un contexte favorable à l'installation d'entreprises de valorisation et de transformation du bois local (mise à disposition de terrains, aide à l'installation spécifique à la filière de valorisation du bois, zones d'activités dédiées...)</p>							
Lien avec le projet de territoire							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Mobilisation des acteurs					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre de scieries accompagnées - nombre d'entreprises installées					
ELU REFERENT		Vice-Président en charge de l'agriculture et de la forêt : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service agriculture et forêt : Marie-Laure LABOURE					
LOCALISATION		Territoire d'ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Sur la durée du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		Temps d'agents Formation "gestion d'entreprises" des salariés de scierie					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Parc Naturel Régional Livradois Forez, FIBOIS, CCI					
PARTENAIRES FINANCIERS		Conseil départemental, Région, Europe					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		X					
Action ECO8		Généraliser le tri et le recyclage auprès de tous les acteurs économiques					
Lien avec le projet de territoire		F22 : Diminuer le volume des déchets résiduels non recyclés					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>La loi de transition énergétique 2015, la loi de finances 2019, la loi Anti gaspillage 2020 et le Plan Régional des déchets 2020 contraignent la collectivité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux de valorisation des déchets (passer de 43 % à 65 %) - Réduire la production de déchets (- 12 %) par différentes actions à poursuivre et à inventer - Maîtriser les coûts par la collecte de moins de déchets non recyclables (donc collecter uniquement des déchets triés). <p>Les acteurs du monde économique ont leur part à jouer dans l'atteinte de ces objectifs et sont en plus contraints par le décret "5 flux" qui leur impose le recyclage.</p> <p>Or aujourd'hui ce décret "5 flux" est mal connu et peu appliqué.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1- Communiquer, informer et fournir les moyens de trier dans la limite du règlement de collecte d'Ambert Livradois Forez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les obligations de chacun : envoyer un courrier à chaque producteur de déchets du monde économique - Aider et conseiller chaque producteur pour les diriger vers les bonnes filières d'élimination des déchets - Faire accepter que les déchets sont un coût d'exploitation - Fournir aux producteurs de déchets professionnels les moyens de faire le tri dans les limites du règlement de collecte. <p>2- Effectuer des contrôles et sanctionner le non tri</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adopter un règlement de collecte coercitif en 2020 - Contrôler le contenu des déchets présentés à la collecte, et en cas de non-tri appliquer des sanctions financières 							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	*
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Besoin d'appui et de volonté politique					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Progression du taux de valorisation/recyclage des déchets					
ELU REFERENT		Vice Président en charge des Déchets : Marc MENAGER					
AGENT REFERENT ALF		Responsable service Déchets : François FOURNIOUX					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021-2027					
COUT DE L'OPERATION		0 - à budget constant					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement - sur budget Déchets					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Sans Objet					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans Objet					

MAITRE D'OUVRAGE		ADUHME / SCIC Toi et Toits					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x						x	
Action ENE1		Installer des centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments					
Lien avec le projet de territoire		F51 : Produire de l'énergie localement F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>La communauté de communes Ambert Livradois Forez a choisi de s'engager fortement pour la transition énergétique. Cet engagement nécessite de développer des actions ambitieuses afin de réduire par deux les consommations énergétiques du territoire et de les couvrir par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050. Dans ce cadre, elle souhaite développer l'énergie photovoltaïque sur son territoire.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Déployer l'opération collective Solaire Dôme sur le patrimoine public : Le principe de cette opération portée par l'ADUHME serait de : - proposer aux collectivités d'implanter en toiture d'un de leurs bâtiments, à minima, une centrale photovoltaïque de 9kwc (60m²) avec vente totale de la production ; - faciliter le passage à l'acte en accompagnant la démarche ; - garantir la qualité de réalisation de l'installation en favorisant le choix d'entreprises qualifiées et en imposant un contrat d'entretien pour assurer une production optimum ; - suivre globalement l'opération pour évaluer année après année la production annuelle électrique.</p> <p>Déroulement de l'action : - sollicitation des communes et EPCI pour recenser leur intérêt dans une démarche collective ayant pour objet l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics - réaliser sur la base du cadastre solaire départemental et du logiciel PVGIS des premières simulations pour faire valoir le potentiel photovoltaïque pour les collectivités s'étant déclarées intéressées en intégrant les contraintes notamment architecturales ; - travailler en amont avec de potentiels partenaires, notamment ENEDIS - entrer en contact avec des entreprises locales qualifiées pour recenser leur intérêt au regard de ce projet ; - établir des pièces de consultation pour les collectivités afin d'obtenir des devis sur la réalisation d'une étude de faisabilité préliminaire et le coût d'implantation d'une centrale photovoltaïque. - impliquer l'EPCI avec la mise à disposition d'un technicien en capacité de réaliser le suivi des installations de 1er niveau : vérifier régulièrement la production photovoltaïque et réarmer le cas échéant des disjoncteurs. Les techniciens de l'EPCI bénéficieront d'une formation spécialisée de la part d'une entreprise ; - appui technique et administratif de l'accompagnement départemental tout au long du projet.</p> <p>Cette action permettra aux collectivités de montrer l'exemple et de participer concrètement aux objectifs de transition énergétique.</p> <p>2) Soutenir et participer au développement de la coopérative citoyenne locale, SCIC Toi et Toits : - développer un partenariat avec la SCIC en vue de créer une ombrière photovoltaïque sur le site Anna Rodier : la collectivité envisage de faire construire une ombrière photovoltaïque sur le parking du site rue Anna Rodier à Ambert afin d'abriter sa flotte de véhicules électriques et d'alimenter les bornes de recharges électriques via de l'électricité renouvelable produite localement. La collectivité porterait la construction de la structure tandis que la SCIC gèrerait l'installation des panneaux photovoltaïques. - promouvoir le projet de la SCIC Toi et Toits auprès du grand public et des acteurs économiques locaux.</p> <p>3) Se positionner sur le PV au sol pour être en capacité d'apporter des réponses aux propriétaires fonciers et aux développeurs. En conformité avec la charte du PNRLF, les potentiels projets au sol devront être envisagés uniquement sur des terrains déjà artificialisés ou inutilisables à d'autres fin.</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE	Mobilisation des acteurs et des collectivités Soutien de l'ABF de secteur Lever les idées reçues sur l'énergie solaire photovoltaïque						
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)	- nombre de centrales photovoltaïques de 9kwc en vente de production installées dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - nombre de collectivités sur le territoire d'ALF engagées dans l'opération Solaire Dôme - puissance crête globale installée - production annuelle de kwh photovoltaïques et volume de gaz à effet de serre non émis						
ELU REFERENT	Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN						
AGENT REFERENT ALF	Responsable du service énergie et développement durable : Nicolas TREMBLOY						
LOCALISATION	Territoire ALF						
CALENDRIER DE L'OPERATION	2021 : - étude de sols pour une ombrière à Ambert - recensement des toitures communales et communales - réalisation d'analyses d'opportunité par l'ADUHME dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - engager une discussion avec l'ABF 2022 : - lancement du marché de travaux dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - construction de la structure porteuse de l'ombrière photovoltaïque par Ambert Livradois Forez et pose des panneaux photovoltaïques par la SCIC Toi et Toits						
COUT DE L'OPERATION	Solaire Dôme : - Dépenses d'investissement : entre 20 et 25 000€ par centrale - Recettes de fonctionnement : 1 575€/an (sur la base du tarif de rachat en vigueur au 01/01/2019) Ombrière PV : Construction en bois local 70 000€						
TYPES DE DEPENSES	Fonctionnement et Investissement						
PARTENAIRES TECHNIQUES	ADUHME / SCIC Toi et Toits / Conseil Départemental / ABF / CAUE / ENEDIS, DDT, Valtom, TEE3						
PARTENAIRES FINANCIERS	Solaire Dôme : Conseil départemental, PNRLF Ombrière PV : Région, Etat (DETR)						

MAITRE D'OUVRAGE		Entreprise Chadasaygas – Méthajoule					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
Action ENE2		Installer une unité de méthanisation agricole sur le territoire d'ALF					
Lien avec le projet de territoire		F51 : Produire de l'énergie localement					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>La France a inscrit dans la Loi LTECV l'objectif de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute à 32% d'ici 2030. Pour ce qui la concerne, Ambert Livradois Forez ambitionne d'atteindre 64%. Le potentiel de développement du biogaz, via la méthanisation, représente 33% des gisements renouvelables potentiellement exploitables sur le territoire d'ALF. Il s'agit du gisement le plus important.</p> <p>La méthanisation repose sur l'utilisation d'un processus biologique naturel de fermentation anaérobie qui transforme la matière organique pour produire à la fois du biogaz et un résidu appelé le digestat, utilisé pour l'amendement des sols et la fertilisation des cultures.</p> <p>La méthanisation a un impact fort des points de vue écologique, économique, agronomique et sociaux tout en répondant aux principes de l'économie circulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des gaz à effet de serre, - Production d'énergie renouvelable, - Diversification des sources de revenus agricoles, - Valorisation de la biomasse locale, - Création des emplois, - Amélioration de la valeur fertilisante des effluents, - Diminution des nuisances olfactives, <p>Ce projet est né à la suite d'une étude de faisabilité menée par l'ex Communauté de Communes du Haut Livradois sur le secteur de Fournoles puis réorienté vers celui de Bertignat profitant d'un contexte collectif agricole favorable.</p> <p>Dans l'objectif d'initier la transition énergétique locale et de diversifier les sources d'énergie renouvelables, la CC s'associe à la réalisation de ce projet.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>Depuis plusieurs années, une réflexion est menée sur la faisabilité d'une unité de méthanisation agricole sur le secteur du Haut Livradois. La communauté de communes est accompagnée dans cette réflexion par Chadasaygas – Méthajoule, entreprise spécialisée dans le développement de nouveaux systèmes énergétiques territoriaux.</p> <p>Aujourd'hui, le projet est organisé autour d'un collectif d'agriculteurs constitué notamment de 2 CUMA locales existantes (Coopératives d'utilisation de matériel agricole) : la CUMA de Bertignat et celle de Pont de David.</p> <p>Jusqu'à mi 2020, le projet consistait en la construction d'un méthaniseur sur la commune de Bertignat. Une fois transformé, le bio méthane aurait été transporté (via des camions) sur un site d'injection situé à proximité du réseau de gaz (sur la ZAC de la Masse) à Ambert. Le point d'injection aurait été mis à disposition par ALF.</p> <p>Aujourd'hui, le projet évolue, la localisation du méthaniseur va peut-être se rapprocher du réseau de GRTGaz situé dans la vallée de la Dore entre Vertolaye et le nord de la commune d'Ambert. Une injection directe du gaz produit par le méthaniseur, dans la canalisation, permettrait effectivement d'améliorer sa rentabilité.</p> <p>A ce jour, l'entreprise Chadasaygas-Méthajoule est en phase de consolidation des apports en matière afin d'assurer les volumes minimums nécessaires au fonctionnement de l'unité et en recherche d'une nouvelle opportunité foncière, accompagnée par la CC. Selon sur quelle commune le foncier sera identifié, il pourra s'avérer nécessaire de faire évoluer le document d'urbanisme en place (PLU/Carte Communale). Il faudra alors déposer une "Déclaration de projet" auprès des services instructeurs de l'Etat (qui impliqueraient un délai supplémentaire au projet).</p> <p>Caractéristiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de gaz (lissée sur l'année) : environ 200 Nm3/h - Volume traité : entre 15 et 20 000T d'apport /an - Nombre d'exploitations agricoles intégrées dans le projet : environ une trentaine (de taille et production variée) - Gisement composé de fumiers bovin, ovin et volaille et de déchets verts issus notamment des déchetteries. <p>Les apports en fumiers seront faits par les agriculteurs situés dans un rayon de 15km autour du méthaniseur. Les déchets verts collectés dans les déchetteries de la CC compléteront aussi ces apports (en relation avec le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) porté par le VALTOM)</p> <p>Une station de bioGNV devrait être développée pour fournir du carburant à des véhicules adaptés (cf. fiche action MO10 "Développer l'usage du Gaz Naturel pour Véhicules")</p> <p>Si une nouvelle localisation est trouvée en 2021, la construction des installations pourrait débuter dans le courant de l'été 2022.</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Engagement des acteurs à moyen et long terme Capacité à trouver un terrain en propriété et/ou une valorisation énergétique dans le réseau de gaz naturel est possible					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Production annuelle de gaz Volume annuel traité					
ELU REFERENT		Vice-Président en charge de l'énergie, du développement durable, de l'agriculture et de la forêt : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service Agriculture et Forêt : Marie-Laure LABOURE					
LOCALISATION		Vallée de la Dore, le long de la conduite de gaz naturel					
CALENDRIER DE L'OPERATION		<p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude de sols pour une ombrière à Ambert - recensement des toitures communales et communales - réalisation d'analyses d'opportunité par l'ADUHME dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - engager une discussion avec l'ABF <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lancement du marché de travaux dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - construction de la structure porteuse de l'ombrière photovoltaïque par Ambert Livradois Forez et pose des panneaux photovoltaïques par la SCIC Toi et Toits 					
COUT DE L'OPERATION		Investissement de l'ordre de 5.3 millions d'euros					
TYPES DE DEPENSES		Investissement					
PARTENAIRES FINANCIERS		Société Chadasaygas – Méthajoule, Agriculteurs, CC ALF, ADEME, FEDER, Région (20% de subvention), Agriculteurs, DDT					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Société Chadasaygas – Méthajoule, DDT, comité des EnR départemental					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
Action ENE3		Soutenir le développement d'unités collectives de méthanisation agricole					
Lien avec le projet de territoire		F51 : Produire de l'énergie localement					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Le biogaz se dégage naturellement de la décomposition hors oxygène des matières organiques dans les sols et le rumen des vaches. Ce biogaz renferme 50 à 70 % de méthane (c'est le gaz naturel utilisé pour se chauffer, cuisiner, produire de l'électricité...). Aujourd'hui l'activité alimentaire (humains et animaux d'élevage) dégage environ 60 % de la pollution méthane d'origine anthropique dans l'atmosphère, de plus le méthane est très impactant vis-à-vis de la couche d'ozone.</p> <p>Sur Ambert Livradois Forez, le contexte agricole orienté essentiellement vers l'élevage est propice à la valorisation énergétique des déchets d'exploitation (fumiers). La présence du réseau de gaz naturel dans la Vallée de la Dore jusqu'à Ambert est une réelle opportunité pour la valorisation de l'énergie produite.</p> <p>Face à ce constat, la Communauté de communes encouragera le développement d'unités de méthanisation collectives dans l'objectif notamment de valoriser la biomasse et diversifier les sources d'énergies renouvelables locales.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>La Communauté de communes souhaite favoriser le développement de nouveaux méthaniseurs collectifs sur son territoire. Pour cela les actions envisagées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de groupes d'agriculteurs moteurs (via les référents agricoles, élus et commissions ad hoc, partenaires etc) - Réalisation d'une étude d'opportunité sur les gisements sur tout le territoire de la CC visant à identifier des secteurs et groupes d'exploitations propices à la création d'unités de méthanisation - Réalisation d'étude(s) de faisabilité des projets envisagés. <p>La Communauté de communes n'accompagnera que les projets utilisant les déchets d'exploitation (déjections animales et résidus de récoltes) et non des cultures spécifiques destinées à la production d'énergie.</p>							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
			++			++	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Mobilisation des acteurs					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre de secteurs étudiés Nombre de projets lancés					
ELU REFERENT		Vice-Président en charge de l'agriculture, de la forêt, de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service Agriculture et Forêt : Marie-Laure LABOURE Responsable du service Energie Développement Durable : Nicolas TREMBLOY					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		<p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude de sols pour une ombrière à Ambert - recensement des toitures communautaires et communales - réalisation d'analyses d'opportunité par l'ADUHME dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - engager une discussion avec l'ABF <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lancement du marché de travaux dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - construction de la structure porteuse de l'ombrière photovoltaïque par Ambert Livradois Forez et pose des panneaux photovoltaïques par la SCIC Toi et Toits 					
COUT DE L'OPERATION		Etude de faisabilité : 20 000€ TTC (pour 1 étude) Temps d'agents					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES FINANCIERS		Département, Région, ADEME					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADUHME, Chambre d'agriculture, comité des EnR départemental, DDT					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		x		x		x	
Action ENE4		Encourager le chauffage au bois-énergie					
Lien avec le projet de territoire		F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Le territoire dispose d'une importante ressource forestière. Bien que le bois énergie soit la principale énergie produite sur le territoire, le recours aux combustibles fossiles représente 46% de la consommation énergétique finale du territoire. Les solutions de chauffage se limitent alors pour beaucoup au fioul, au propane et à l'électricité. Les moyens mis en oeuvre par la collectivité ont pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - communiquer sur les avantages de l'énergie bois - développer le chauffage au bois 							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Actions auprès des propriétaires privés (occupants et bailleurs) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - abonder les aides du PIG départemental - accorder des aides spécifiques "bois-énergie" dans le cadre d'une OPAH RU <p>Cette action est liée à la fiche action HAB3 "Permettre la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire".</p> <p>2) Actions auprès des collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Editer et diffuser une plaquette de communication à l'attention des collectivités sur la base de retours d'expériences - Programme Chaleur Livradois Forez : contractualisation avec l'ADEME pour encourager le développement des énergies renouvelables thermiques. Cf action ADM3 "Animer le programme Chaleur Livradois Forez" <p>3) Actions auprès des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une enquête auprès des entreprises du territoire pour connaître leurs moyens de chauffage de leurs locaux, avoir des retours d'expériences et dégager les freins et leviers de la conversion au bois énergie ; - Sensibiliser les entreprises du territoire, notamment via la diffusion d'une plaquette de communication sur les avantages du bois énergie et les aides financières existantes ; - Organiser des visites de chaufferies d'entreprises ; - Organiser des visites d'entreprises pour découvrir la filière bois énergie locale. 							
Lien avec le projet de territoire							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE	Communication Etre en capacité de répondre à la demande : Enveloppes restreintes/fermées/plafonnées						
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)	Nombre de conversion énergies fossiles/bois énergie effectuées chaque année Pourcentage de bâtiments publics chauffés intégralement au bois						
ELU REFERENT	Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN Vice Président en charge de l'habitat : Didier LIENNART						
AGENT REFERENT ALF	Responsable du service énergie et développement durable : Nicolas TREMBLOY Responsable du service habitat et urbanisme : Elodie CHANTEGREL						
LOCALISATION	Territoire d'Ambert Livradois Forez						
CALENDRIER DE L'OPERATION	<p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude de sols pour une ombrière à Ambert - recensement des toitures communautaires et communales - réalisation d'analyses d'opportunité par l'ADUHME dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - engager une discussion avec l'ABF <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lancement du marché de travaux dans le cadre de l'opération Solaire Dôme <p>- construction de la structure porteuse de l'ombrière photovoltaïque par Ambert Livradois Forez et pose des panneaux photovoltaïques par la SCIC Toi et Toits</p>						
COUT DE L'OPERATION	1 200 €						
TYPES DE DEPENSES	INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT						
PARTENAIRES FINANCIERS	ANAH, Communes de l'OPAH RU, ADEME, CD, CR						
PARTENAIRES TECHNIQUES	ADUHME, ADIL, PNRLF, DDT						

MAITRE D'OUVRAGE		CC Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		x					
Action ENES		Cœvrer pour le développement de l'énergie éolienne					
Lien avec le projet de territoire		F51 : Produire de l'énergie localement					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Le territoire du Parc Naturel Régional Livradois Forez, et plus précisément celui d'Ambert Livradois Forez, présente plusieurs secteurs favorables au développement de l'énergie éolienne. Les territoires se sont saisis de la question par le passé en déterminant des Zones de Développement Eolien sur une partie des secteurs exploitables. Des sociétés d'économies mixtes ont par la suite été créées afin d'intégrer des développeurs dans ces projets identifiés de Saint Clément de Valorgue et du secteur du Haut-Livradois. Toutefois, aujourd'hui, ces projets, confrontés à d'importantes contraintes techniques, administratives et environnementales, sont à l'arrêt.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Pour les projets non aboutis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rétablir le lien avec les porteurs de projets - Identifier les contraintes à l'occasion de rencontres multi acteurs - Etudier la possibilité de lever les contraintes - Se positionner sur la poursuite ou l'abandon définitif de ces projets <p>2) Effectuer une veille juridique sur l'éolien dans le but de lever les contraintes et de faire émerger de nouveaux projets.</p> <p>3) Intégrer, dans la mesure du possible, au projet les citoyens afin que le modèle économique soit transparent et porté par un collectif local</p>							
Lien avec le projet de territoire							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++	++	++	++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Volonté territoriale forte Oppositions					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Projets relancés					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service énergie et développement durable : Nicolas TREMBLOY					
LOCALISATION		Saint Clément de Valorgue Secteur Haut-Livradois					
CALENDRIER DE L'OPERATION		<p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude de sols pour une ombrière à Ambert - recensement des toitures communales et communales - réalisation d'analyses d'opportunité par l'ADUHME dans le cadre de l'opération Solaire Dôme - engager une discussion avec l'ABF <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lancement du marché de travaux dans le cadre de l'opération Solaire Dôme <p>- construction de la structure porteuse de l'ombrière photovoltaïque par Ambert Livradois Forez et pose des panneaux photovoltaïques par la SCIC Toi et Toits</p>					
COUT DE L'OPERATION		0 (temps d'agents)					
TYPES DE DEPENSES		Sans objet					
PARTENAIRES TECHNIQUES		PNRLF, DOT, Sous préfecture, Armée de l'air					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet					

MAITRE D'OUVRAGE		CC ALF					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
Action ENE6		Favoriser le développement des installations de production d'énergie renouvelable sur le territoire					
Lien avec le projet de territoire		F51 : Produire de l'énergie localement F54 : Lutter contre la précarité énergétique					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>La communauté de communes Ambert Livradois Forez a choisi de s'engager fortement pour la transition énergétique. En effet, elle ambitionne de diviser par deux les consommations énergétiques finales sur son territoire et de les couvrir par des énergies renouvelables d'ici 2050. La consommation énergétique finale totale des 58 communes d'Ambert Livradois Forez, tous secteurs confondus, s'élève à 824 GWh/an (Source : OREGES, 2017). Plus concrètement, celle-ci correspond à 1 489 605 allers-retours Ambert-Paris en voiture, soit un aller-retour par habitant et par semaine.</p> <p>46% de cette consommation provient de combustibles fossiles à savoir les produits pétroliers et le gaz naturel. Près d'un tiers de la consommation finale totale est par ailleurs issue des énergies d'origines renouvelables thermiques et correspondent à 236 GWh/an (ENRT). En parallèle, la production d'énergie renouvelable primaire globale est de 308 GWh/an dont la principale énergie produite est le bois-énergie avec 264 GWh/an soit près de 86%.</p> <p>Dans ce cadre, ALF souhaite mener une action à destination des particuliers, des entreprises et des administrations publiques, en vue d'augmenter la part de production d'énergie renouvelable (ENR) sur le territoire et faciliter le passage à l'acte des propriétaires privés et publics via :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une diffusion d'informations documentées sur les différentes sources d'énergies renouvelables, - un accompagnement d'aide à la décision et dans les démarches administratifs 							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Mener une veille sur les solutions de production d'énergie renouvelable existantes et recenser les infrastructures en fonctionnement sur le territoire</p> <p>2) Sensibiliser les propriétaires privés et publics aux énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'évènements "retours d'expériences" via des exemples concrets rapportés directement par des personnes du territoire : visite/découverte de l'installation, témoignage sur les difficultés rencontrées, les avantages et inconvénients de l'installation, l'accompagnement administratif et technique, les éventuelles aides financières perçues... - Réalisation d'animations/de conférences - Prêt d'expositions d'informations et de sensibilisation <p>3) Conseiller et accompagner les propriétaires dans leurs démarches de travaux :</p> <p>3.1) Pour les propriétaires privés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation du Guichet Unique Commerce et Habitat à Ambert accueillant les professionnels de l'habitat (cf fiche action HAB1) : assistance téléphonique et permanences techniques 1. informations sur le coût et le fonctionnement des différentes installations d'ENR, comparaison des points forts et des points faibles des ENR par rapport aux énergies fossiles (retour sur investissement + diminution d'émissions de GES) ; 2. informations sur les aides financières éventuelles pour chacune de ces ENR sur la durée de vie des projets ; - Outils d'aide à la décision pour l'énergie solaire : Solaire 63, Cadastre solaire du PNRLF (dédié aux toitures de plus de 100m²) <p>3.2) Pour les propriétaires publics (cf. fiches actions ENE1 et ADM4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite du Programme Chaleur Livradois Forez pour les collectivités - Déploiement du dispositif Solaire Dôme - Accompagnement dans le cadre du Conseil en énergie partagé <p>4) Communiquer sur les énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration de documents de communication sur les diverses énergies renouvelables : solaire thermique et PV, bois énergie, géothermie - Diffusion des documents de communication via la presse, internet, des lettres d'informations, de l'affichage et distribution des supports papiers dans les commerces, les établissements publics (mairies, MSAP). - Porter à connaissance les outils existants (Solaire 63, Cadastre solaire du PNRLF) ou en cours de développement, ainsi que les initiatives locales (SCIC Toi et Toits, SAS Beta Energie, ...) 							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+			+++				
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Communication visible Capacité financière (enveloppes fermées) et technique (pérennité des postes)					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre d'installations par typologie d'énergie renouvelable Nombre de personnes sensibilisées et conseillées au sein de la maison de l'habitat à Ambert Nombre de lecteurs des divers supports de communication présents sur internet (sites internet, réseaux sociaux) Nombre d'animations réalisées					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Vice-Président en charge de l'habitat : Didier LIENART Responsable du service énergie et développement durable : Nicolas TREMBLOY Responsable du service habitat et urbanisme : Elodie CHANTEGREL					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021 : - étude de sols pour une ombrière à Ambert - recensement des toitures communautaires et communales - réalisation d'analyses d'opportunité par l'ADUJME dans le cadre de l'opération Solaire Dôme					
COUT DE L'OPERATION		1 200 €					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADIL, ADUJME, Département, CC, TVLF, DDT					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME, Conseil Départemental, ADUJME, ADIL					

MAITRE D'OUVRAGE		CCALF					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
x						x	
Action TV1		Animer, suivre et évaluer le PCAET					
Contexte et enjeux de l'action							
Pour s'assurer de la bonne mise en oeuvre du PCAET et d'une dynamique de territoire, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de suivi et de les animer.							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Doter la politique climat air énergie de moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle du responsable du service énergie et développement durable : chargé de l'animation du PCAET et du suivi de sa mise en oeuvre. - Identification d'un référent technique au sein d'Ambert Livradois Forez pour chacune des fiches actions. Cette personne sera chargée de la bonne mise en oeuvre de l'action concernée. - Appui fort des partenaires techniques : Ces partenaires sont identifiés dans les fiches actions pour des missions de conseil, d'accompagnement et d'animation. <p>2) Animer et suivre la mise en oeuvre du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'un livrable à l'attention des élus et des partenaires afin de vulgariser le PCAET d'Ambert Livradois Forez. - Réunions de la Commission énergie et développement durable de la collectivité : suivi régulier de l'avancement, propositions de réajustements et de nouvelles pistes pour l'avenir. - Constitution d'un comité de pilotage mixte TEPOS/PCAET : 1 réunion par an, membres de la commission/agents ALF porteurs d'actions/partenaires/financeurs TEPOS. - Réflexion en vue de créer une instance ad hoc (ex : Club Climat) dans laquelle seraient associés des habitants et/ou des acteurs économiques volontaires du territoire : 1/2 fois par an. - Mise en place d'un outil de suivi de la politique de transition énergétique (PCAET et TEPOS) d'Ambert Livradois Forez : Prosper ou équivalent - Réalisation et publication d'un rapport annuel d'avancement qui pourra être intégré au rapport annuel que doit établir la collectivité. - Valorisation des bonnes pratiques à promouvoir via le futur magazine territorial. <p>3) Evaluation du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation intermédiaire à 3 ans (2024) - Evaluation finale à 6 ans (2027) <p>Les évaluations porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avancée de la mise en oeuvre des actions en faisant le bilan des actions réalisées et en justifiant les actions en attente. - Un bilan du rôle des différentes parties prenantes (gouvernance, partenaires, porteurs d'actions, suivi citoyen...). - L'évaluation de la mise en oeuvre effective des moyens prévus dans le cadre du PCAET (investissement, études, animation...). - L'évaluation des impacts des actions et la mise à jour des indicateurs clefs du territoire associés au diagnostic territorial. - La comparaison, selon ces indicateurs, de la trajectoire suivie par le territoire avec la trajectoire stratégique retenue dans le cadre du PCAET. - Une présentation des actions correctives, modifications de gouvernance et des moyens supplémentaires proposés permettant d'assurer la mise en oeuvre effective du PCAET et le suivi de la trajectoire stratégique retenue. <p>Cette évaluation fait l'objet d'un rapport mis à disposition du public.</p>							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	+	+	+	++	+	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Implication des collègues et des partenaires sur le long terme Eviter la multiplication des rapports et réunions Proposer des temps de rencontres conviviales pour fédérer les différents acteurs (Club Climat + COPIL) Gouvernance commune PCAET/TEPOS Qualité du livrable réalisé					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Sujets traités dans le magazine territorial, Nombre de participants au COPIL Mixte, Bilans des évaluations. Moyens humains dédiés à l'animation du PCAET, Nombre de membres dans l'instance ad hoc, Nombre de réunions de l'instance ad hoc.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable service énergie et développement durable : Nicolas TREMBLOY					
LOCALISATION		Arlanc					
CALENDRIER DE L'OPERATION		<ul style="list-style-type: none"> - Un comité de pilotage annuel - Bilan annuel des actions - Publication dans le magazine territorial : 2 fois par an - Evaluation à mi-parcours (3 ans) rendue publique sur le site de la CC 					
MOYENS		Animation et suivi : Temps d'agents (Pas de recrutement spécifique. 3 personnes dans le service. Responsable en charge du PCAET + 2 agents en charge du suivi et de la mise en oeuvre de certaines actions + Référents en interne pour chaque action) Diffusion d'un livrable : 1 800€ TTC					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		DDT - SIEG 63 - ADEME - DREAL - ADUHME					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet					

MAITRE D'OUVRAGE		CCALF					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
X					X		
Action TV2		Se doter de moyens financiers pour mettre en œuvre le PCAET					
Contexte et enjeux de l'action							
Pour s'assurer de la bonne mise en oeuvre du PCAET et d'une dynamique de territoire, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de suivi et de les animer.							
Description détaillée de l'action							
<p>Mener une veille active sur les différents financements possibles pour renforcer le budget de la politique climat air énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une veille sur les fonds français et européens existants ; - Répondre aux Appels A Projets (AAP) et Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lorsque cela est pertinent ; - Recenser régulièrement les financements publics existants ; - Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) des communes et de la communauté de communes lorsque cela est possible ; - Etudier la mise en place de Contrats de Performance Energétique sur le patrimoine public de la communauté de communes et des communes pour des projets d'envergure. - S'investir dans un TEPOS 2 pour la mise en oeuvre des actions du PCAET <p>Identifier les économies réalisées grâce à des actions de maîtrise de l'énergie ou d'efficacité et solliciter l'avis des élus pour affecter tout ou partie de ces "recettes" au budget de la politique énergétique.</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	+	+	+	++	+	+	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Capacité à répondre aux appels à projets					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Moyens financiers dédiés à la politique air énergie climat.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable service énergie et développement durable : Nicolas TREMBLOY					
LOCALISATION		Arlanc					
CALENDRIER DE L'OPERATION		<ul style="list-style-type: none"> - Veille active sur les moyens financiers dès le lancement du PCAET - A mi-parcours, évaluation des moyens mis en œuvre au regard des objectifs et impacts attendus. 					
MOYENS		Veille active					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement (temps d'agents)					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADUHME, ADIL, ADEME					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME (financement de postes et d'actions)					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
				x			
Action HAB1		Permettre la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire					
Lien avec le projet de territoire		F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé F54 : Lutter contre la précarité énergétique K12 : Ecrire et mettre en œuvre un projet Habitat en accord avec les enjeux du projet de territoire					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>La consommation d'énergie du bâti représente 58 % de la consommation d'énergie finale (46 % pour le résidentiel, 12 % pour le tertiaire) et 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire (15 % résidentiel, 5 % tertiaire). La Communauté de Communes compte près de 13 000 logements dont près de 85 % ont été construits avant 1990 donc sans aucune réglementation thermique performante.</p> <p>La mauvaise isolation des logements engendre une surconsommation d'énergie, accompagnée d'un inconfort thermique et d'un surcoût pour les ménages. Les ménages en situation de précarité énergétique en pâtissent d'autant plus qu'ils n'ont pas les moyens de chauffer suffisamment. Sur le territoire, de nombreuses communes dépassent la moyenne nationale pour la part de logements en situation de vulnérabilité énergétique. La mauvaise isolation des logements rend également les canicules moins supportables, notamment pour les publics fragiles (personnes âgées, enfants en bas âge).</p> <p>Afin de lutter contre la précarité énergétique dans le secteur résidentiel privé, le territoire souhaite accentuer l'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique de leur logement.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>Le guichet unique du commerce et de l'habitat :</p> <p>L'ensemble des animateurs / structures (ADIL et CAUE) qui assurent des permanences en lien avec l'habitat sur le territoire se trouveront réunis dans le guichet unique de l'habitat mis en place par la communauté de communes et la commune d'Ambert. Ce lieu sera la 1ère porte d'entrée de tout propriétaire lorsqu'il aura des questions relatives à son logement. Ce guichet offrira une aide technique et administrative, directe et individualisée. L'accompagnement portera également sur les moyens de financements mobilisables et sur la mise en relation avec des professionnels qualifiés.</p> <p>Les 58 communes d'Ambert Livradois Forez sont couvertes par le PIG « Habiter Mieux » du Département du Puy-de-Dôme. Ce dispositif intervient sur trois thématiques précises qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre la précarité énergétique - La lutte contre l'habitat indigne et non décent - L'autonomie et le maintien à domicile <p>Pour que ce programme soit le plus efficace possible sur notre territoire, la communauté de communes et le conseil départemental ont recruté une personne qui sera en charge du dispositif. En complément des aides traditionnelles de l'Anah, la collectivité apportera des aides spécifiques (prime primo-accession, utilisation de matériaux biosourcés et mise en place de chaudières bois ou granulés).</p> <p>Les centres-bourgs/villes d'Ambert, Arlanc, Cunlhat et Saint-Anthème seront quant à eux couverts par une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) avec un volet renouvellement urbain (RU). Des actions seront menées sur l'habitat dégradé avec des aides incitatives pour la réalisation des travaux d'amélioration de l'habitat. Des aides spécifiques seront également apportées par les quatre communes et la communauté de communes concernant les ravalements de façades, la création d'espaces extérieurs, la prime primo-accession, la prime sortie de vacance, l'utilisation de matériaux biosourcés et la mise en place de chaudière bois ou granulés. Un opérateur sera recruté pour assurer le suivi-animation de ce dispositif.</p> <p>La ville d'Ambert et la communauté de communes ont signé en mars 2020 une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui permettra de travailler plus spécifiquement sur quatre stratégies : stratégie commerciale avec la valorisation des rez de chaussée, stratégie résidentielle en réinvestissant le bâti, stratégie mobilité en développement des alternatives à l'automobile et la stratégie culture et tourisme. Une personne est en charge à la ville d'Ambert d'assurer l'animation de ce dispositif.</p> <p>Le département en collaboration avec plusieurs partenaires va mettre en place le Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH). Ambert Livradois Forez participera à ce projet et un animateur sera présent sur le territoire afin de conseiller les propriétaires (hors seuils Anah) sur toutes questions relatives à l'habitat. Le SPPEH a pour objectif de renseigner toutes les personnes de la même façon hors conditions de revenu. Lorsqu'un ménage est sous les seuils ANAH, il sera ensuite redirigé vers l'opérateur ANAH.</p> <p>La communauté de communes est lauréate depuis décembre 2020 de l'appel à projet Petites Villes de Demain. Les villes concernées par ce dispositif, sur ALF, sont Ambert, Arlanc et Cunlhat, Au travers de Petites villes de demain, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. Le programme s'organise autour de 3 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises. - L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme. - Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place. <p>L'expérimentation AEELA (accélérateur d'économies d'énergie pour le logement des agriculteurs) :</p> <p>MSA services développe le programme Aeela pour accompagner les agriculteurs, actifs ou retraités, dans la rénovation de leur logement. Ce dispositif expérimental offre la possibilité aux agriculteurs de bénéficier d'un diagnostic gratuit de leur logement, d'être conseillé sur les aides financières mobilisables et de participer à sa rénovation au travers de l'auto-réhabilitation accompagnée. Ce programme s'écoule sur une année. Ensuite, selon les résultats de l'expérimentation, il conviendra de pérenniser ce dispositif et l'adapter spécifiquement au territoire d'Ambert Livradois Forez.</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++		+	++	++	++	+++	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Communication Simplicité et lisibilité du dispositif pour les habitants					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<p>Au global :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre logements énérgivores réhabilités - nombre de personnes accueillis par les partenaires (CAUE, Adil...) - nombre de dossier de subvention déposés pour la mise en place de chaudière bois ou granulés - évolution de la consommation énergétique du parc de logement <p>Dans le cadre du dispositif Aéela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de diagnostics réalisés par Soliha - nombre de ménages accompagnés 					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'habitat : Didier LIENNART					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service habitat et urbanisme, ELODIE CHANTEGREL					
LOCALISATION		Guichet à Ambert et permanences OPAH-RU sur les 3 autres communes, avec rayonnement sur l'ensemble du territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		septembre 2020 : Mise en place du guichet unique et lancement des dispositifs d'aides et d'accompagnement 2021 : communication sur le Guichet Unique, les dispositifs et les aides					
COUT DE L'OPERATION		Animation PIG Départemental : 20 000€/an Animation SPPEH : 15 000€/an Aides versées par ALF Habiter Mieux et OPAH Ru : 215 000€/ans, sur 5 ans (2021-2025) Temps d'agents, avec financements (50% pour le projet OPAH et 75% pour PVD)					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement					
PARTENAIRES FINANCIERS		ANAH et 4 communes OPAH-RU, Etat (ANCP-plan de relance)					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Conseil départemental, ADIL, CAUE, 4 Communes OPAH-RU, MSA services, Soliha, Les Compagnons bâtisseurs,					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		x					
Action HAB2		Sensibiliser aux éco gestes du quotidien dans le logement					
Lien avec le projet de territoire		F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>La consommation d'énergie du bâti représente 58 % de la consommation d'énergie finale (46 % pour le résidentiel, 12 % pour le tertiaire) et 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire (15 % résidentiel, 5 % tertiaire). La Communauté de Communes compte près de 13 000 logements dont près de 85 % ont été construits avant 1990 donc sans aucune réglementation thermique performante.</p> <p>La mauvaise isolation des logements engendre une surconsommation d'énergie, accompagnée d'un inconfort thermique et d'un surcoût pour les ménages. Les ménages en situation de précarité énergétique en pâtissent d'autant plus qu'ils n'ont pas les moyens de chauffer suffisamment. Sur le territoire, de nombreuses communes dépassent la moyenne nationale pour la part de logements en situation de vulnérabilité énergétique. La mauvaise isolation des logements rend également les canicules moins supportables, notamment pour les publics fragiles (personnes âgées, enfants en bas âge).</p> <p>Afin de lutter contre la précarité énergétique dans le secteur résidentiel privé, le territoire souhaite accentuer l'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique de leur logement.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Sensibiliser les habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer des animations et ateliers de sensibilisation notamment dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable ; - concevoir et diffuser un guide des bonnes pratiques/des éco gestes à la maison et/ou communiquer sur les éco gestes et bonnes pratiques à partir des supports de communication de la collectivité (site internet, réseaux sociaux, lettre d'informations, ...) - proposer le prêt d'outils de mesure et de sensibilisation ; - expérimenter des campagnes de mesure de la qualité de l'air intérieur chez l'habitat (association CLCV) ; - réaliser une exposition sur les éco-gestes dans les lieux de passage (MSAP, médiathèques, salles d'attente des professionnels de santé, ...). <p>2) Sensibiliser les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déployer le programme Watty à l'école sur le territoire : l'objectif est de sensibiliser les élèves de l'élémentaire (maternelle et primaire) aux économies d'énergie et à la ressource en eau ; - promouvoir le concours national Watty à l'école auprès des enseignants inscrits pour les inviter à faire participer leurs élèves ; - mettre à disposition des écoles et des médiathèques la mallette pédagogique "En boîte Dédé !" qui permet de découvrir de nombreux éco-gestes tout à s'amusant. 							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++		+		+	+		
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Attractivité des animations et ateliers Communication Coordination avec le PNRLF et l'Éducation Nationale					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- nombre de classes/d'enfants ayant bénéficié du programme Watty à l'école - nombre de participants aux ateliers mis en place par la collectivité et ses partenaires					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Watty à l'école : 2018 - 2021, possible reconduction SEDD : chaque année depuis 2019					
COUT DE L'OPERATION		Watty à l'école : 16 128€ TTC pour 2 ans Ateliers et animations : 10 000€ par an Communication : 2 000€ par an					
TYPES DE DEPENSES		Dépenses de fonctionnement					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME, Objectif Eco Energie					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Eco CO2, Les Petits Débrouillards, ADIL, PNRLF					

MAITRE D'OUVRAGE		CCALF/GRETA/Consulaires					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		x		x			
Action HAB3		Favoriser l'émergence d'un projet de réemploi de matériaux de construction					
Lien avec le projet de territoire		C 21 : Structurer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet et des nouveaux habitants F 22 : Diminuer le volume des déchets résiduels non recyclés					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Les déchets de construction et de démolition représentent en France environ 68 % de la production totale de déchets (224 millions de tonnes par an). Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire, par le réemploi ou la réutilisation des matériaux de construction, que ce soit en phase de déconstruction d'un bâtiment ou en phase chantier, permettrait de jouer sur de nombreux tableaux : diminution de l'impact carbone dans la construction, réduction dans la production des déchets, économie de matières non renouvelables, baisse des coûts de construction et de démolition, création d'emplois non délocalisables, développement de l'économie sociale et solidaire.</p>							
<p>La consommation d'énergie du bâti représente 58 % de la consommation d'énergie finale (46 % pour le résidentiel, 12 % pour le tertiaire) et 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire (15 % résidentiel, 5 % tertiaire). La Communauté de Communes compte près de 13 000 logements dont près de 85 % ont été construits avant 1990 donc sans aucune réglementation thermique performante.</p>							
<p>1) Aide à la création de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser / aider à l'émergence / à la création d'une structure pour le réemploi des matériaux de construction dans le bâtiment. - Aider à l'identification des gisements - Accompagner la structure pour trouver un local 							
<p>2) Aide à la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès des professionnels sur cette possibilité de mise à disposition des matériaux - Mettre en relation les acteurs (ceux qui fournissent et ceux qui "ont besoin") 							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
**				+	+	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Capacité à aider la future structure à trouver un local d'accueil Sensibilisation au réemploi de matériaux de construction Mobilisation de personnes ressources sur le moyen / long terme					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Création de l'association Nombre d'adhérents Tonnage de matériaux valorisés					
ELU REFERENT		Vice Président en charge des déchets : Marc MENAGER					
AGENT REFERENT ALF		Responsable service déchets : François FOURNIOUX Responsable programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés : Dorine AMIET					
LOCALISATION		Territoire Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		5 000 €					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Groupe de citoyens intéressé par la thématique / Association, VALTOM, Fédération Française du Bâtiment					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME / Région / Département (projet d'initiative citoyen)					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		x					
Action HAB4		Economiser la ressource en eau dans le logement					
Lien avec le projet de territoire		F53 : Maîtriser la consommation énergétique du parc public et privé					
Contexte et enjeux							
<p>Sur le territoire, une diminution de la ressource en eau est constatée. Pour une meilleure gestion de la ressource en eau, lancement d'une campagne en direction des particuliers permettant d'acquérir du matériel d'économie d'eau (cuve de récupération des eaux de pluie, mousseur de robinet...) à prix réduit.</p> <p>La consommation d'énergie du bâti représente 58 % de la consommation d'énergie finale (46 % pour le résidentiel, 12 % pour le tertiaire) et 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire (15 % résidentiel, 5 % tertiaire). La Communauté de Communes compte près de 13 000 logements dont près de 85 % ont été construits avant 1990 donc sans aucune réglementation thermique performante.</p>							
1) Eau potable							
<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation sur les éco gestes : ateliers/animations, plaquettes, affichages, articles - Distribution de petits matériels incitatifs (mousseurs, sablier, douchettes) 							
2) Eaux pluviales							
<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation à la récupération des eaux pluviales et leurs utilisations : des ateliers gratuits pour le grand public (potager économe en eau/ jardinage naturel et atelier sur la rivière, sa qualité et sa biodiversité face à la sécheresse) et à destination des élus (espaces verts, nettoyage des voiries, sanitaires publics avec récupération d'eau de pluie ou toilettes sèches), communication - Campagne de vente de matériels via des achats groupés (prix attractifs) pour inciter les habitants à se munir de moyens pour économiser la ressource en eau potable habitat et non potable : cuve de récupération d'eau de pluie. Mener des campagnes de reemploi/réutilisation de cuves issues des industries avec prise en compte des risques liés à leurs précédentes utilisation. - Equiper gratuitement les établissements scolaires qui ont des projets "jardin pédagogique" de récupérateur d'eau de pluie (par l'intermédiaire du Parc) 							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++			++		+++	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Capacité financière Communication efficace					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Economies d'eau réalisées en calculant les supports vendus Qualité des animations Communication Moyens financiers (achats groupés et travaux sur les réseaux)					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY Chargée de mission valorisation du tri : Marie CHIZELLE					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		A partir de 2021					
COUT DE L'OPERATION		Animations/communication : 1 500€/an Achats de matériels : 6 000€					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Syndicats des eaux, Parc Naturel Régional Livradois-Forez					
PARTENAIRES FINANCIERS		Syndicats des eaux					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
		x					
Action URBA1		Un aménagement du territoire qui prend en compte les thématiques climat-air-énergie					
Lien avec le projet de territoire		K11 : Sortir du modèle de centralité unique et proposer des documents d'urbanisme en accord avec les logiques d'accueil de nouvelles populations					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>La consommation d'énergie du bâti représente 58 % de la consommation d'énergie finale (46 % pour le résidentiel, 12 % pour le tertiaire) et 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire (15 % résidentiel, 5 % tertiaire). La Communauté de Communes compte près de 13 000 logements dont près de 85 % ont été construits avant 1990 donc sans aucune réglementation thermique performante.</p> <p>La mauvaise isolation des logements engendre une surconsommation d'énergie, accompagnée d'un inconfort thermique et d'un surcoût pour les ménages. Les ménages en situation de précarité énergétique en pâtissent d'autant plus qu'ils n'ont pas les moyens de chauffer suffisamment. Sur le territoire, de nombreuses communes dépassent la moyenne nationale pour la part de logements en situation de vulnérabilité énergétique. La mauvaise isolation des logements rend également les canicules moins supportables, notamment pour les publics fragiles (personnes âgées, enfants en bas âge).</p> <p>Afin de lutter contre la précarité énergétique dans le secteur résidentiel privé, le territoire souhaite accentuer l'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique de leur logement.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>Les documents d'urbanisme en cours d'évolution et le futur PLUI devront répondre aux objectifs généraux fixés dans l'article L102-2 du code de l'urbanisme dont en autres "La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables."</p> <p>En matière d'énergie et de climat, les documents d'urbanisme actuels et le futur PLUI devront chercher à réduire les émissions de gaz à effet de serre et encourager, par le règlement, la performance énergétique des constructions et des aménagements urbains.</p> <p>En matière de renouvellement urbain et de consommation de l'espace, les documents d'urbanisme (actuels et futurs) devront réduire la consommation des terres agricoles et naturelles, lutter contre l'étalement urbain en optimisant le foncier constructible via le renouvellement urbain et l'utilisation des dents creuses.</p> <p>En matière d'habitat, les règlements d'urbanisme permettront la rénovation du bâti ancien et énérgivore.</p> <p>En matière d'environnement et de paysage, les documents de planification devront préserver les espaces agricoles et naturels et prendre en compte les trames vertes, bleues et noires ainsi que les zones humides. Une réglementation spécifique pourra être mise en place pour protéger les éléments de paysage et les arbres isolés, remarquables, haies ou réseaux de haies ou plantations d'alignements (cf. Fiche action AGR17 Restaurer et préserver les corridors écologiques").</p> <p>En matière de mobilité les documents d'urbanisme devront favoriser l'émergence de modes de déplacements doux.</p> <p>Il convient prioritairement d'identifier les champs d'expansion des crues existants et de les sanctuariser, en y interdisant toute construction ou aménagement qui affecterait ses fonctions. Il convient également de prévoir des mesures pour le risque ruissellement, inondation, coulées de boue pour lequel, les communes de ALF ont toutes eu au moins un arrêté de catastrophe naturel. La répétition du phénomène sur le territoire national et notamment les événements récents dans le Puy-de-Dôme à Sauvagnat Sainte-Marthe le 27 et 28 juin 2021 montre qu'il convient de prendre ce risque en compte et mettre en oeuvre les mesures pour s'en affranchir en classant en zone inconstructible les axes préférentiels d'écoulements.</p> <p>La collectivité devra s'assurer que les procédures d'évolution/élaboration des documents d'urbanisme respectent ces orientations du PCAET.</p>							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	++			++	++	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Mise en place d'un PLUI à l'échelle d'Ambert Livradois Forez Pédagogie de la démarche					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		La quantité de terres agricoles et naturelles consommées. L'évolution de la densification (nombre de dents creuses construites) Le nombre de PC pour des constructions neuves. Le nombre d'éléments remarquables préservés. Le nombre de haies réalisées avec des essences locales.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'urbanisme : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service habitat et urbanisme : Elodie CHANTEGREL					
LOCALISATION		Les 58 communes d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021 : procédures de révision et modification de documents d'urbanisme existants avant le lancement du PLUI 2021-2022 : sensibilisation et formation des élus au PLUI, recrutement des BE et lancement de la procédure 2022-2028 : élaboration du PLUI					
COUT DE L'OPERATION		Investissement : - Révisions et modifications : 170 000€ TTC - PLUI : Environ 500 000 € Fonctionnement : formation agent + communication : 2 000€ TTC					
TYPES DE DEPENSES		Investissement et fonctionnement					
PARTENAIRES FINANCIERS		Etat					
PARTENAIRES TECHNIQUES		DDT, PNRLF, Chambre agriculture, Communes, CAUE					

MAITRE D'OUVRAGE		Communauté de communes Ambert Livradois Forez			
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire
				x	
ACTION URBA 2		Développer le compostage des déchets organiques et la gestion des déchets verts de proximité			
Lien avec le projet de territoire		F22 : Diminuer le volume des déchets résiduels non recyclés			

La consommation d'énergie du bâti représente 58 % de la consommation d'énergie finale (46 % pour le résidentiel, 12 % pour le tertiaire) et 20 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire (15 % résidentiel, 5 % tertiaire). La Communauté de Communes compte près de 13 000 logements dont près de 85 % ont été construits avant 1990 donc sans aucune réglementation thermique performante.

La mauvaise isolation des logements engendre une surconsommation d'énergie, accompagnée d'un inconfort thermique et d'un surcoût pour les ménages. Les ménages en situation de précarité énergétique en pâtissent d'autant plus qu'ils n'ont pas les moyens de chauffer suffisamment. Sur le territoire, de nombreuses communes dépassent la moyenne nationale pour la part de logements en situation de vulnérabilité énergétique. La mauvaise isolation des logements rend également les canicules moins supportables, notamment pour les publics fragiles (personnes âgées, enfants en bas âge).

Afin de lutter contre la précarité énergétique dans le secteur résidentiel privé, le territoire souhaite accentuer l'accompagnement des particuliers pour la rénovation thermique de leur logement.

Description détaillée de l'action

Axe 1 : Prévention : communication autour de l'évitement et le détournement des déchets verts / techniques de jardinage au naturel

Axe 2 : Compostage de proximité des déchets alimentaires

- 2.1. Le compostage individuel avec la campagne « j'adopte un composteur »
- 2.2. Le compostage partagé : déploiement des composteurs de quartier, de bourgs, en pied d'immeubles, dans les structures touristiques
- 2.3. Le compostage autonome en établissement : déploiement en établissements de santé, scolaires, en restauration commerciales, petits commerces et administrations.
- 2.4. Gestion et suivi des sites de compostage : communiquer, garantir un bon fonctionnement et une pérennisation des sites de compostage
- 2.5. Lombricompostage : être relais d'informations
- 2.6. Le futur document d'urbanisme pourra intégrer des secteurs dédiés au compostage pour les opérations d'ensemble ou de constructions neuves.

Axe 2bis : promotion du détournement des biodéchets et entretien des espaces verts par les animaux

Axe 3 : Valorisation des branchages et déchets verts de jardin : respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre

- 3.1. La valorisation en déchèteries : tri et broyage des branches avec mise à disposition du broyat pour les usagers
- 3.2. La valorisation pour les mairies : mutualisation de 3 broyeurs de branches, plateformes communales de gestion des déchets verts, tri des déchets de cimetières
- 3.3. La valorisation pour les particuliers : déploiement du broyeur, aide à l'achat de broyeur, communication sur la gestion des déchets verts à domicile, promotion des plantes locales à croissance lente
- 3.4. La valorisation pour les professionnels : communication, informations et mise en réseau, Co-compostage à la ferme

Axe 4 : Un territoire sans produits chimiques dans les espaces verts : mutualisation de matériels de désherbage et groupe de travail avec élus et agents

Axe 5 : Animations de réseau développement de réseau composteurs pailleurs / guide composteurs

Axe 6 : Collecte des déchets organiques des gros producteurs : collecte des biodéchets des professionnels sur Ambert, tri des biodéchets sur les marchés, manifestations d'Ambert

Impacts et mise en oeuvre de l'action

Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
x	x	x		x	x	x	x
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Engagement citoyen Mobilisation des acteurs					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Objectifs SLGDO et CODEC du service déchets / tonnages détournés des ordures ménagères et déchets verts en déchèterie / 50% de déchets organiques en moins dans les caractérisations d'OM					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de la gestion des déchets : Marc MENAGER					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du projet biodechets : Marie CHIZELLE					
LOCALISATION		Territoire ALF : 58 communes					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques : 2019/2025 Programme Investissement : 2021-2022					
COUT DE L'OPERATION		Temps d'agents : 60 000 par an de personnel 311 000 de fonctionnement (dont 67200 euros de sub LEADER éventuelle) 202 000 d'investissement (dont 142 000 euros de sub AURA)					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Valtom - FREDON - RCC AURA					
PARTENAIRES FINANCIERS		VALTOM - REGION -PNRLF					

MAITRE D'OUVRAGE		Région AURA					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
			x				
Action MO1		Elaborer un plan de mobilité simplifié / Etablir une stratégie locale de mobilité					
Lien avec le projet de territoire		Enjeu I : Améliorer la mobilité au sein d'ALF et vers l'extérieur					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>En tant que potentielle nouvelle Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) et afin de définir une stratégie de mobilité sur son territoire, la CCALF pourra choisir d'élaborer un plan de mobilité simplifié (PMS), démarche volontaire et non opposable (pas d'enquête publique, pas d'évaluation environnementale). Si un tel outil ne dispose pas de la portée juridique d'un plan de mobilité, il offre l'opportunité de se doter d'un projet de mobilité susceptible de fédérer les acteurs publics et privés pouvant contribuer à la mise en oeuvre d'actions de mobilité sur le territoire. C'est cependant un plan qui est soumis pour avis aux communes, département, région, comités de massifs et autorités organisatrices de la mobilité limitrophes. Des organismes peuvent être consultés à leur demande et il y a une procédure de participation du public. Bien qu'il n'y ait pas d'obligation de compatibilité, le plan de mobilité simplifié doit être en phase avec les documents d'urbanisme. La loi d'orientation des mobilités (LOM) introduit en revanche un rapport de compatibilité entre le plan de mobilité et le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) si le périmètre du PCAET englobe ou recoupe celui du PDM. Les AOM contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>Le plan de mobilité simplifié visera à organiser la mobilité sur le territoire Ambert Livradois Forez en abordant différents aspects de cette thématique selon les spécificités locales (analyse des besoins en mobilité, l'accessibilité aux offres de transport, l'adaptation de la mobilité aux évolutions sociétales etc). La démarche d'élaboration du document pourra être réalisée de la manière suivante : la conduite du diagnostic du territoire, la formalisation des enjeux et objectifs et la définition du plan d'action. Les actions envisagées pourraient être orientées autour de la mobilité douce (action MO2), de la définition d'un transport à la demande et de la mobilité solidaire. L'enquête à la population sur le sujet de la mobilité réalisée fin 2020 début 2021 servira de base pour faire émerger les enjeux du territoire.</p>							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
		+++		+++	+++	+	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Livrable de l'étude					
ELU REFERENT		Vice Présidente en charge de la politique sociale : Valérie PRUNIER					
AGENT REFERENT ALF		Directrice du pôle social : Florence USANNAZ					
LOCALISATION		Tout le territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021-2022					
COUT DE L'OPERATION		50 000 €					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		CC ALF, CEREMA					
PARTENAIRES FINANCIERS		Communauté de Communes Ambert Livradois Forez					

MAITRE D'OUVRAGE		Région AURA					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
			x				
Action MO2		Favoriser les mobilités actives					
Lien avec le projet de territoire		D21 : Développer une stratégie pleine nature autour de 3 filières d'excellence : randonnée pédestre et dérivés, vélos, bases de loisirs E11 : Créer un programme de sport-santé et bien vieillir F17 : Mettre en place des solutions de mobilité douce I24 : Développer les infrastructures de transports doux et électriques					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Pour rappel, la mobilité active est une forme de transport de personnes, et parfois de biens, qui n'utilise que l'activité physique humaine comme source d'énergie. Même si d'autres modes de déplacements actifs existent (trotinettes, etc.), il semble intéressant de se concentrer uniquement sur le pédestre et le cyclisme qui constituent les bases de la mobilité active. Pour de nombreux déplacements, notamment ceux de moins de 5 km qui représentent la moitié des déplacements en France, la marche et le vélo ont de nombreux avantages : très faible impact environnemental, un enjeu financier pour les utilisateurs mais aussi un enjeu sur la santé des usagers (enjeu à mettre davantage en avant).</p> <p>Dans le contexte particulier d'ALF (territoire rural de montagne, habitat relativement diffus...), il semble intéressant de concentrer son attention sur certaines actions :</p> <p>* Marche : étant donné les contraintes (relief, temps trajet), l'intérêt de la marche est limité à quelques cas particuliers. Les cas les plus intéressants à étudier se trouvent sur des configurations urbaines et périurbaines : sur les trajets domicile / travail, il y a un intérêt à relier les bassins d'habitat et les bassins d'emploi d'Ambert, d'Arlanc, Marat/Vertolaye, Cunlhat, etc... Une attention particulière peut être portée également sur la liaison pédestre entre le domicile et un nœud intermodal (arrêt autocar, auto partage, point location voiture ou vélo...). Sur les autres trajets (commerce, loisirs, etc.), il y a également une réflexion à avoir sur les villes et centre-bourgs principaux. Des exemples types peuvent être ciblés sur les marchés où cela peut être intéressant de descendre à pied au marché et d'avoir un retour en bus organisé à midi.</p> <p>* Vélo : le véloroute et VTC/VTT permet d'élargir les possibilités d'actions sur le territoire ALF d'autant plus si on inclue la mobilité en vélo à assistance électrique (VAE). Un axe de travail prioritaire peut être réalisé dans les vallées et notamment la vallée de la Dore où la mobilité vélo est la plus facile pour l'utilisateur. Néanmoins, avec la particularité des VAE, les trajets peuvent être réfléchis sur tout le territoire en s'appuyant notamment sur les nombreux chemins existants (sentiers, pistes forestières, réseau routier secondaire) qui rendent possible les trajets en vélos.</p>							
Description détaillée de l'action							
L'action se découpe en 3 sous-actions :							
<p>1) Intégrer dans le schéma global sur la mobilité (cf. Action MO1) un volet mobilité active sur la base des travaux en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude portée par le PNRLF pour un itinéraire vélo le long de la Dore, - Etendre le réseau cyclable VTT et VTC : le territoire ALF comprend 700 km de pistes vtt qui sont néanmoins concentrés sur le territoire d'Ambert Crêtes du Forez. Il s'agit de développer les secteurs du Livradois, d'Arlanc et Olliergues afin d'avoir un réseau opérationnel sur le territoire. Ce réseau a une vocation touristique mais il peut également servir à des déplacements fréquents de la population locale. Il serait ainsi intéressant de communiquer sur les temps de trajets de mobilité entre les différentes communes du territoire en utilisant ce réseau vélo. - Analyser le réseau pédestre existant au regard des besoins de mobilité de la population : à l'intérieur et en périphérie des bourgs principaux, entre les lieux principaux d'habitat (principaux villages, lotissements...) et les principaux bassins d'emplois mais aussi les nœuds intermodaux existants (arrêt bus, location vélo), l'accès aux marchés du territoire. <p>2) Développer une offre de services vélos et piétons pour encourager les changements de pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service incitatif de location de vélos à destination de la population locale ; - Faciliter l'accès aux services, développer un outil de réservation en ligne ; - Accompagner les ateliers de réparation de vélos et soutenir les associations locales déjà actives sur ce volet ; - Soutenir le développement des nouveaux équipements pour favoriser les usages logistiques (remorques, vélos cargo) ; - Communiquer sur les circuits piétons. <p>3) Réaliser des aménagements (pistes ou bandes cyclables, stationnements, signalétique horizontale et verticale...) le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des pistes cyclables aménagées de manière continue (avec traitement des carrefours et giratoires) sur les axes routiers majeurs. Exemple : Permettre la traversée des axes par les modes doux vélos, et piétons. Réserver dans les documents d'urbanisme des emplacements pour de futurs aménagements le long des axes structurants. Sur la base de ces grands axes, créer un réseau d'infrastructures en sites propres complétés par des zones de rabattement (ex : des zones de rencontre) permettant aux cyclistes de circuler en sécurité. - Créer des circuits "vélos routes" sur le territoire ou des itinéraires de contournement là où des aménagements en sites propres ne sont pas possibles. - Aménager des trottoirs permettant la circulation des piétons, PMR, poussettes en toute sécurité. Œuvrer pour la piétonisation de certains axes dans les centres bourgs en aménageant un environnement agréable et sécurisé pour les piétons. Aménager ou réhabiliter des sentiers comme les anciens chemins d'écoliers. - Proposer des stationnements vélos sécurisés, équipés et accessibles dans tous les lieux d'attractivité (les établissements collectifs, les entreprises, les commerces, les écoles). Soutenir des installations privées y compris autour des hôtels et des complexes touristiques. - Installer des éco-compteurs sur les itinéraires pédestres et cyclables afin de quantifier la fréquentation par les cyclistes et les marcheurs. - La création de ces aménagements devra être réalisée de façon à limiter le plus possible les impacts sur les milieux naturels et espèces présentes. Ces impacts devront être compensés par des aménagements susceptibles de conforter la biodiversité sur place ou aux abords immédiats et par la sensibilisation des usagers. 							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+		+++		+++	+++	+	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Faisabilité technique et capacité financière Implication des acteurs					
ELU REFERENT		Vice Président en charge du sport : Marc MENAGER					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service sport : Thomas BARTHELEMY					
LOCALISATION		Tout le territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2020-2021 : finalisation étude pour un itinéraire vélo de long de la Dore, préparation étude mobilité générale (cartographie des schémas...) à partir de 2022 : à partir des tests effectués, faire évoluer les services Début des aménagements					
COUT DE L'OPERATION		Budget d'investissement à prévoir sur du petit équipement (vélo, remorque, etc.) : 50 000€ Fonctionnement à intégrer de l'entretien du matériel : 12 000€					
TYPES DE DEPENSES		Dépenses de fonctionnement et d'investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		CC ALF, PNRLF, associations de cyclistes et de randonneurs, Detours					
PARTENAIRES FINANCIERS		CC ALF, Conseil départemental, Programme Alvéole, ARS, Région					

MAITRE D'OUVRAGE		CC Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
			x				
Action MO3		Rationaliser la collecte et le transport des déchets sur le territoire					
Lien avec le projet de territoire		F22 : Diminuer le volume des déchets résiduels non recyclés					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Plus de la moitié du coût de la gestion des déchets est constituée par les coûts de collecte des déchets. Et ces coûts augmentent continuellement. Le territoire d'Ambert Livradois Forez a la spécificité d'avoir un habitat rural très dispersé. Le service de collecte des ordures ménagères dessert alors plus de 1600 hameaux sur les 58 communes. Ces dessertes d'hameaux sont très coûteuses : besoin de camions spécifiques, beaucoup de kilomètres parcourus aller et retour, manoeuvres compliquées entre les habitations, ... Pour les communes le passage des camions chaque semaine dégrade aussi les chemins qu'elles doivent entretenir. Afin de réduire les coûts tant pour l'intercommunalité (consommation de carburant, renouvellement de la flotte, ...) que pour les communes (entretien des routes et chemins communaux) une rationalisation/optimisation de la collecte est nécessaire.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>L'action va donc consister à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier quelles solutions techniques viables peuvent se substituer à la collecte traditionnelle en bacs ; - Réduire le nombre de points de collecte en les rapprochant le long des grands axes, et en profiter pour proposer à chaque usager, la possibilité de trier ses déchets sur CHAQUE point de collecte. - Identifier et tenter de solutionner les freins/problématiques à ce projet : population vieillissante ne pouvant pas se déplacer (travail à mener avec les aides à domicile), quel impact réel sur la taxe d'ordures, quel impact sur les effectifs du service Déchets, quelle adaptation pour les professionnels, ... - Acquérir les nouveaux matériels : contenants et véhicules - Travailler avec les communes pour choisir, identifier et aménager les nouveaux points de collecte - Mettre en place la nouvelle organisation technique et humaine - Communiquer auprès des habitants (tout au long du projet) 							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
X		X		X	XX		
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Unanimité et engagement politique					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Kilométrage parcourus par la flotte de véhicules de collecte des déchets					
ELU REFERENT		Vice Président en charge des déchets : Marc MENAGER					
AGENT REFERENT ALF		Responsable du service déchets et matériel : François Fournioux					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021 : phase de concertation avec les nouvelles équipes politiques + décision (optimisation et/ou tarification incitative) + lancement des études 2022 : expérimentation					
COUT DE L'OPERATION		estimé de 1 à 4 MILLIONS (selon le scénario retenu)					
TYPES DE DEPENSES		INVESTISSEMENT					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME, CITEO					
PARTENAIRES TECHNIQUES		VALTOM					

MAITRE D'OUVRAGE		CC Ambert Livradois Forez					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
			x				
Action MO4		Rationaliser les tournées du portage de repas à domicile					
Lien avec le projet de territoire		F52 : Etre exemplaire dans les projets publics					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Le quart du coût du portage de repas à domicile est constitué par les coûts de transports. Notre territoire possède un habitat rural très dispersé avec plus de 1600 hameaux sur les 58 communes. Les dessertes de hameaux sont très coûteuses. Afin de réduire ces coûts de transport une rationalisation/optimisation des tournées doit être envisagée. Elle est cependant plus complexe et moins avantageuse que pour la collecte des déchets car les points de dessertes des usagers évoluent en permanence et l'usage de la voirie n'est, dans le cas du portage de repas, pas un problème. Il n'empêche que, comme l'a prouvée la refonte de 2 tournées, la rationalisation peut apporter un gain de temps pour les livreurs, une économie pour le service et une diminution de l'empreinte carbone du service.</p>							
Description détaillée de l'action							
Achat du logiciel et géolocalisation des usagers, optimisation des ordres de tournées, importation de la tournée dans les GPS.							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
		x		x	xx		
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Formation de l'équipe à l'outil					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Kilométrage parcouru par la flotte de véhicules de collecte des déchets					
ELU REFERENT		Vice Présidente en charge de la politique sociale : Valérie PRUNIER					
AGENT REFERENT ALF		Directrice du pôle social : Florence USANNAZ					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021 : phase de concertation avec les nouvelles équipes politiques 2022 : Achat de l'outil					
COUT DE L'OPERATION		20 000					
TYPES DE DEPENSES		Investissement : logiciel, GPS, formation					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Sans objet					
PARTENAIRES FINANCIERS		CD					

MAITRE D'OUVRAGE		Région AURA					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
			x				
Action MO5		Accompagner les projets de télémédecine					
Lien avec le projet de territoire		A11 : Offrir une couverture mobile 4G en adéquation avec les usages domestiques et professionnels					
Contexte et enjeux de l'action							
Permettre aux professionnels de santé de pouvoir intervenir auprès de leurs patients grâce à des solutions de téléconsultations (visioconférence ou cabine de télémédecine). Les médecins mis en relation avec le patient via un écran peuvent réaliser une grande partie des actes qu'ils font en cabinet. Ces deux solutions permettraient aux patients d'obtenir des RDV sans déplacement et aux médecins de faire des permanences autour d'Ambert sans se déplacer. Cela représente une offre complémentaire de santé et rationalise les déplacements.							
Description détaillée de l'action							
1) Réaliser une étude de faisabilité/enquête de besoins : Interroger les professionnels de santé sur leurs équipements informatiques pour la visioconsultation							
2) Faire un voyage d'étude pour connaître le fonctionnement de la visioconsultation et bénéficier d'un retour d'expérience							
3) Investir dans du matériel informatique pour permettre le développement de la visioconsultation,							
4) Mener une expérimentation dans une des Maisons de santé du territoire							
5) Développer le recours à la télémédecine sur le territoire							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+		+			++	+	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Adhésion des professionnels de santé Portage politique					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre de consultation en téléconsultation et en cabine de télémédecine.					
ELU REFERENT		Vice Présidente en charge de la santé : Valérie PRUNIER					
AGENT REFERENT ALF		Directrice du pôle social : Florence USANNAZ					
LOCALISATION		Saint Germain l'Herm / Ambert					
CALENDRIER DE L'OPERATION		2021 : étude et visite 2022 : achat de matériels 2023-2027 : développement					
COUT DE L'OPERATION		3 000					
TYPES DE DEPENSES		Investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		CC ALF, Professionnels de santé, PNRLF, ARS					
PARTENAIRES FINANCIERS		Etat (DSIL), ARS (contrat local de santé), LEADER					

MAITRE D'OUVRAGE		Région AURA					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
			x				
Action MO6		Promouvoir et communiquer sur les solutions de transports doux et durables					
Lien avec le projet de territoire		I23 : Développer le covoiturage et la voiture partagée					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Le secteur du transport pèse lourd sur la consommation énergétique du territoire et sa production en gaz à effet de serre. Les multiples services de transport proposés aux habitants sont sous-utilisés, notamment par manque de lisibilité. Ambert Livradois Forez souhaite améliorer sa communication sur les solutions de transports doux (modes de transports sans moteur) et durables en place, et sensibiliser sa population. Pour ce faire la collectivité s'engage à établir un plan de communication et le mettre en oeuvre.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Communiquer/sensibiliser sur les diverses solutions de transports doux et durables existantes :</p> <p>1.1) Covoiturage - Compte tenu de la multiplicité des plateformes de covoiturage ALF souhaite concentrer son attention sur la plateforme régionale Mov'ici - Utiliser les kits de communication déployés par la plateforme afin de communiquer sur le site internet et les réseaux sociaux d'ALF (prévoir du sponsoring sur les réseaux sociaux afin que les publications touchent un maximum de personnes du territoire) ; - En plus des supports proposés, mettre en place une campagne de communication "Je covoiture, pourquoi pas vous ?" qui vivrait principalement sur les réseaux sociaux et une campagne d'affichage dans les mairies, MSAP, commerces, lycée, etc. ; - Prendre contact avec Mov'ici pour voir si ALF peut prétendre à un accompagnement plus personnalisé ; - Communiquer sur les expérimentations en cours et à venir (ex : auto partage) - Volet relations presse ;</p> <p>1.2) Mobilités actives : la marche et le vélo - Constituer un argumentaire sur les bienfaits de la pratique de la marche et du vélo sur les plans environnemental, économique et physique. - Réaliser des portraits (photo ou vidéo) de personnes qui utilisent fréquemment le vélo (ambassadeur vélo) et les diffuser sur les réseaux sociaux, sur le site internet et via une campagne d'affichage dans les entreprises, commerces, mairies, MSAP, etc. - Faire des sondages simples sur les réseaux sociaux "J'utilise le vélo pour me rendre au travail : oui/non ?" dans l'esprit de suggérer l'utilisation du vélo - Communiquer sur les lieux de location de vélos et les tarifs - Communiquer sur les aménagements piétons et cyclables (voies, équipements) - Volet relations presse ;</p> <p>1.3) Communiquer sur les dispositifs d'aides auprès des employeurs du territoire (forfait mobilité durable, bonus vélo, ...)</p> <p>1.4) Communiquer sur l'application régionale oûra et le internet de la mobilité régionale qui permettent de calculer tous les itinéraires, porte à porte, sur le territoire de la Région Auvergne Rhône Alpes en combinant l'ensemble des modes de transports disponibles.</p> <p>1.5) Création d'un mémo-transport pour centraliser toute l'offre de mobilité du territoire</p> <p>1.6) Repenser la rubrique "Mobilité et covoiturage" du site internet d'Ambert Livradois Forez</p> <p>2) Sensibiliser les habitants aux mobilités douces et durables à travers des animations ludiques et sportives, ALF s'engage à :</p> - Promouvoir et participer au Challenge mobilité organisé par la région AuRA chaque année ; - Organiser une journée ou une semaine test "Cette semaine je vais au travail à bicyclette" - Développer des animations sur l'ensemble du territoire à destination de divers publics (personnes en insertion sociale et professionnelle, centres de loisirs, salariés, habitants, etc.) : essai de vélos à assistance électrique et de voitures électriques, rallye vélo, lecture de carte IGN pour définir de nouveaux itinéraires pédestres ou cyclables, ateliers réparation de vélo, ... ; - Animer des stands ponctuellement sur les marchés, au sein des MSAP, ou lors d'événements reconnus. - Organiser des réunions de secteurs afin de présenter la plateforme, amener les gens à se rencontrer et ainsi connaître les habitudes de déplacements du voisinage ; - Organiser des animations en entreprises pour sensibiliser au covoiturage dans la logique de leur RSE et exposer les divers services proposés par Mov'ici ;							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
X		XX		XX	XX	X	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Développer les supports de communication adaptés Assurer une bonne diffusion des supports de communication					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		- Indicateurs de plateformes de covoiturage : nombre de trajets inscrits et réalisés sur les plateformes de covoiturage Mov'ici - Fréquentation des transports en commun - Statistiques des publications sur les réseaux sociaux - Statistiques site internet - Nombre d'animations réalisées et nombre de personnes sensibilisées - Lien avec le département : Diminution du nombre de voitures sur les routes (compteurs routiers) - Réduction de la quantité de GES émis					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DUAPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Directrice de la communication : Gaëlle GOIGOUX Chargé de mission TEPOS : Audrey JOHANY					
LOCALISATION		Territoire d'Ambert Livradois Forez					
CALENDRIER DE L'OPERATION		Sur les 6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		12 000€ TTC					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		PNRLF, Département, Région, Plateforme mobilité 63, Covoiturage Auvergne					
PARTENAIRES FINANCIERS							

MAITRE D'OUVRAGE		CC Ambert Livradois Forez / Covoiturage Auvergne / Communes					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
			x				
Action MO7		Convertir les aires de covoiturage existantes en sites de connexion multimodale					
Lien avec le projet de territoire		I23 : Développer le covoiturage et la voiture partagée I24 : Développer les infrastructures de transports doux et électriques					
Contexte et enjeux de l'action							
La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez dispose de 9 aires de covoiturage. Afin de proposer une offre de stationnement toujours optimum aux covoitureurs pour les inciter à cette pratique, ALF entretient régulièrement les aires. Elle est également amenée à penser à leur aménagement pour en faire des sites de connexion multimodale et d'information du territoire.							
Description détaillée de l'action							
1) Entretien régulier des aires : réfection de la chaussée et des zones de stationnement							
2) Aménagement des aires en site de connexion multimodale : Etudier pour les solutions existantes et les adapter aux différentes aires de covoiturage							
- Aménagement d'abris à vélos issus du recyclage							
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques							
- Panneaux d'information sur les transports							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
		X		X	X		
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Aires accueillantes Communication					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Nombre de voitures stationnées sur les aires					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de la politique sociale : Valérie PRUNIER					
AGENT REFERENT ALF		Directrice du pôle social : Florence USANNAZ					
LOCALISATION		10 aires de covoiturage (Arlanc, Ambert, Saint Germain l'Herm, Saint-Amant-Roche-Savine, Cunhat, Olliergues, Saint Anthème, Vertolaye)					
CALENDRIER DE L'OPERATION		6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		Entretien : 2000 €/an Investissement : 4 500€ (2021)					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement et investissement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Déplacements					
PARTENAIRES FINANCIERS		Etat, CD (subventions pour abris vélos avec le Budget Ecologique Citoyen), Alvéole, Région					

MAITRE D'OUVRAGE		Région AURA					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
			x				
Action MO8		Mener des expérimentations pour développer la mobilité partagée					
Lien avec le projet de territoire		F17 : Mettre en place des solutions de mobilité douce I23 : Développer le covoiturage et la voiture partagée I31 : Connecter l'offre de service bus aux besoins de sociabilité des habitants I32 : Créer ou adhérer à un module internet unique en local pour les transports I33 : Créer une ligne de bus express Ambert/St Etienne					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Ambert Livradois Forez est un territoire rural de moyenne montagne, composé de nombreux hameaux très éparses. De ce fait, l'utilisation de la voiture est une nécessité pour de nombreux habitants. Cependant, nombreux sont ceux qui empruntent les mêmes routes en solo sur des créneaux horaires similaires.</p> <p>La collectivité souhaite accompagner les usagers des routes vers des changements de pratiques afin de réduire l'impact sur l'environnement et les émissions de GES. Pour ce faire, ALF souhaite impulser des expérimentations pour proposer un panel de solutions de transports pour les habitants qui ont des besoins très variés (domicile-travail, courses, rendez-vous médicaux, loisirs, etc.). Cette action permet de tester différentes formes de mobilités partagées : covoiturage, auto-partage, ou encore l'auto-stop sécurisé, de manière à offrir une mobilité multimodale aux habitants.</p> <p>Par ailleurs, les véhicules électriques étant particulièrement adapté pour les déplacements de moyenne distance au sein du territoire, notamment au domicile travail, lorsque les alternatives en mode doux ne sont pas possibles. Le développement des bornes de recharge électrique apparaît ainsi comme devant être partie intégrante de la stratégie du PCAET, pour accompagner voire renforcer la mutation industrielle et le remplacement des véhicules.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Comprendre et identifier les besoins des habitants en terme de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic des déplacements journaliers sur l'ensemble du territoire en partenariat avec le département (compteurs routiers, enquêtes départementales) : diagnostic venant compléter celui réalisé par la plateforme mobilité 63 - Réaliser une enquête facilement accessible sur internet, en mairie ou via Laposte auprès des habitants pour connaître leurs besoins et leurs pratiques de déplacements. <p>2) Mener des expérimentations : Pour répondre aux besoins des habitants, la collectivité envisage de mener diverses expérimentations, de manière simultanée ou en décalé, le temps de trouver, secteur par secteur, les solutions de mobilité partagée les plus adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un service de transport en commun local connecté aux autres réseaux : La Communauté Ambert Livradois Forez possède une offre de transports en commun via le TER et Transdôme sur un axe nord sud et le bus des montagnes à destination des marchés locaux. Afin de connecter le territoire aux axes structurants, une navette pourrait relier Ambert à St Etienne. De plus, des circuits de transports locaux pourraient permettre d'accéder aux réseaux départemental et régional afin de mailler le territoire d'offres de transports. - Auto-stop organisé sur la D996, tronçon Ambert-Billom - Auto-partage : Mobiliser un parc de voitures existant (ALF, PNR, communes) pour tester l'auto-partage. - Covoiturage solidaire, local et convivial ; - Développer des places de parking réservés au covoiturage. Les employeurs mettent à disposition des salariés des places de parking qui leur sont réservés. <p>Ces expérimentations feront nécessairement l'objet d'une communication et d'une sensibilisation très importantes comme le prévoit la fiche action MO5.</p>							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
++					++	+	
CONDITIONS DE LA REUSSITE	Statut AOM Conditions financières Portage politique fort Arriver à bien accompagner les publics vers le changement de comportement						
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)	Diminution du nombre de véhicules sur les routes Diminution des émissions de GES liée au transport A l'échelle locale, augmentation du nombre d'inscriptions sur les outils en ligne permettant toutes formes de covoiturage						
ELU REFERENT	Vice Président en charge de la politique sociale Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable						
AGENT REFERENT ALF	Directrice du pôle social : Florence USANNAZ Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY						
LOCALISATION	Territoire ALF, selon expérimentation à l'échelle du PNRLF						
CALENDRIER DE L'OPERATION	- 2021 : Enquête de besoins -2020-2022 : Expérimentation Atchoum sur l'ensemble du territoire et service de transport en commun - 2022 : déploiement de navettes relais -2021-2027 : communication sur les expérimentations et les solutions de transport						
COUT DE L'OPERATION	Covoiturage solidaire : 25 000€/an Transport en commun : 30 000€/an						
TYPES DE DEPENSES	Fonctionnement						
PARTENAIRES TECHNIQUES	Département, Détours, Région						
PARTENAIRES FINANCIERS	Département, Région						

MAITRE D'OUVRAGE		Plateforme Mobilité 63					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
			x				
Action MO9		Permettre aux personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle d'accéder à une solution de mobilité					
Lien avec le projet de territoire		F17 : Mettre en place des solutions de mobilité douce I23 : Développer le covoiturage et la voiture partagée					
Contexte et enjeux de l'action							
<p>Sur le territoire du Puy-de-Dôme mais également à l'échelle du territoire Ambert Livradois Forez des constats sont faits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité de se déplacer de manière autonome est une dimension essentielle de l'insertion socioprofessionnelle, - les publics en insertion ou en recherche d'emploi sont souvent confrontés à des difficultés de mobilités ayant des causes diverses : économiques, sociales, cognitives,... <p>C'est dans ce contexte que l'association Plateforme Mobilité du Puy de Dôme a été créée pour « permettre à toute personne en recherche d'emploi ou inscrite dans un parcours d'insertion, d'accéder à une solution de mobilité autonome et pérenne, adaptée à ses besoins ».</p> <p>Dans ce cadre, 1407 personnes ont été accompagnées en 2018 sur l'ensemble du Puy-de-Dôme, 18% d'entre elles se situent sur le territoire Thiers-Ambert. En 2019, ce sont 1310 personnes qui ont bénéficié d'un accompagnement à l'échelle du département, dont 18% se situe sur le territoire Thiers-Ambert.</p>							
Description détaillée de l'action							
<p>La plateforme mobilité 63 propose différents services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic individuel de mobilité : mise en place d'un plan d'actions visant à lever les freins liés à la mobilité pour faciliter le retour à l'emploi - Animation d'ateliers collectifs de mobilité afin que les bénéficiaires puissent mieux connaître les solutions de mobilités existantes sur le territoire et apprendre à les utiliser. - Accompagnement individuel de mobilité : entretiens en face en face ou par téléphone sont assurés afin de veiller au bon déroulement du plan d'actions défini lors du diagnostic - Location de véhicules pour palier aux urgences de situation : parc d'environ 15 voitures et de 10 deux-roues, actuellement géré par l'association Détours et entretenu dans ses garages solidaires. - Aide à l'entretien, la réparation et l'achat de véhicules y compris au sein des garages solidaires Détours (Olliergues, Aubière) - Apprentissage du code en auto-école sociale - Apprentissage de la conduite en auto-école sociale - Développer et animer une démarche territoriale en faveur de l'éco mobilité des publics précaires. 							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energies renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
++					++	+	
CONDITIONS DE LA REUSSITE		<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens financiers - Une bonne diffusion des informations des moyens de mobilité existants - Déployer une communication forte sur l'existence de la Plateforme Mobilité - Un portage politique fort 					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personne accompagnée. - Nombre de projet d'action mis en place sur le territoire. - Nombre de personne ayant obtenu le code, le permis de conduire et ayant été sensibilisé au covoiturage. - Nombre de personne ayant trouvé une solution de mobilité autonome. - Nombre de jour de location de véhicule. - Nombre d'atelier d'éco-mobilité. 					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable Vice Présidente en charge du social					
AGENT REFERENT ALF		Chargée de mission TEPOS : Audrey JOHANY					
LOCALISATION		Territoire ALF					
CALENDRIER DE L'OPERATION		6 ans du PCAET					
COUT DE L'OPERATION		<p>Gratuité jusqu'en juin 2021 pour la partie animation de territoire, diagnostics et ateliers écomobilités</p> <p>Coûts éventuels dans le futur : diagnostic individuel mobilité (200€), location de voiture (18€/jour), location de scooter (11€/jour), diagnostic de véhicule 200€ (remorquage compris), accompagnement à l'achat 200€, ateliers mobilité 400€ pour un groupe de 5 à 12 personnes.</p>					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		Association Détours, FIT					
PARTENAIRES FINANCIERS		Les prescripteurs : Pôle Emploi, Conseil Départemental, Pend'AURA+ Pro innô 25 - FASTT, la DIRECCTE.					